

**DEDRAS – ONG**

**Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement  
et l'Autopromotion des Structures communautaires.**

Siège : BP 215 Parakou, République du Bénin

Tél. 23-10-04-65 /95-85-17-08 Email : [dedrasadm@dedras-ong.org](mailto:dedrasadm@dedras-ong.org)

---



## **Etude diagnostique sur les contraintes et les opportunités à l'accès aux intrants dans les maillons de production et de transformation au Bénin**

**(Document final)**

### **Réalisée par :**

Dr. Albert Chabi ETEKA  
Ingénieur Agronome  
Consultant Indépendant  
[aceteka@gmail.com](mailto:aceteka@gmail.com)  
Mobile : 97 186 535

### **En collaboration avec :**

Valentin Agué FAAKI  
Ingénieur Agronome  
Consultant Indépendant  
[faakiague@yahoo.fr](mailto:faakiague@yahoo.fr)  
Mobile : 95 474 289

Décembre 2017

## **Remerciements**

L'Equipe de la présente mission exprime toute sa gratitude à l'ensemble des acteurs de la coalition Anacarde, pour la confiance placée en elle afin de conduire les différentes étapes du diagnostic sur les contraintes et les opportunités à l'accès aux intrants dans les maillons de production et de transformation des noix cajou au Bénin.

Toute notre reconnaissance est adressée à chaque acteur car vous avez fait tout le possible pour que nous vous rencontrions même parfois à domicile ou les week-ends. Nous savons que ceux qui sont en voyage jusqu'à la fin de cette mission ont souhaité que nous discussions avec eux, mais étaient dans l'impossibilité de nous rencontrer.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des producteurs et des pépiniéristes qui ont dégagé une partie de leur temps d'activité pour nous faire visiter leur site avec des explications et répondre à nos questions.

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de vous tous qui, non seulement avez répondu à nos questions mais avez donné vos points de vue et des conseils afin que les contraintes et défis évoquées dans ce documents soient relevés pour le bien être de nous tous et même des générations à venir. Nous souhaitons la filière anacarde du Bénin.

# Table des Matières

Liste des Annexes.....	6
Liste des Encadrés .....	6
Liste des figures .....	7
Liste des Tableaux .....	7
Sigles, abréviations et acronymes.....	8
Résumé.....	10
<b>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....</b>	<b>14</b>
<b>1.1. Introduction.....</b>	<b>14</b>
<b>1.2. Difficultés et limites de la mission.....</b>	<b>15</b>
<b>1.3. Objectifs de l'étude .....</b>	<b>16</b>
<b>1.4. Résultats attendus .....</b>	<b>16</b>
<b>2. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>17</b>
<b>2.1. Le cadrage de la mission .....</b>	<b>17</b>
<b>2.2. Revue documentaire et la confection des outils.....</b>	<b>17</b>
<b>2.3. Collecte des données auprès des principaux acteurs de la filière anacarde .....</b>	<b>18</b>
<b>2.4. Analyse des systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement (institutionnel, politique et organisationnel) des producteurs, transformateurs et commerçants en différents intrants .....</b>	<b>19</b>
<b>2.5. Evaluation de l'offre et de la demande en intrants de production et de récolte post-récolte.....</b>	<b>19</b>
<b>3. RESULTATS DE L'ETUDE .....</b>	<b>20</b>
<b>3.1. Clarification des concepts : intrants et équipements agricoles.....</b>	<b>20</b>
<b>ANALYSES NIVEAU PRODUCTION DES NOIX DE CAJOU.....</b>	<b>22</b>
<b>3.2. Cadre réglementaire des systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement des producteurs en intrants.....</b>	<b>22</b>
<b>3.2.1. Cadre politique et institutionnel .....</b>	<b>22</b>
3.2.1.1. Documents de stratégie.....	22
3.2.1.2. Territorialisation de la filière anacarde au Bénin.....	23
3.2.1.3. Textes législatifs et réglementaires qui fondent la filière.....	25
3.2.1.4. Politiques et orientations nationales et internationales (UMOA, CEDEAO, OMC, etc.).....	26

3.2.1.5.	Cas des engrais organiques ou bio dans les pays de la sous-région.....	27
<b>3.2.2.</b>	<b><i>Approche organisationnel</i></b> .....	27
3.2.2.1.	Acteurs de production des noix de cajou.....	27
3.2.2.2.	Politique et organisation des acteurs de production et de la transformation des noix de cajou au Bénin.....	29
3.2.2.3.	Autres acteurs en lien avec les producteurs de noix de cajou au Bénin.....	30
<b>3.2.3.</b>	<b><i>Récapitulation des projets et programmes dans le programme anacarde</i></b> .....	31
<b>3.2.4.</b>	<b><i>Rôles de chaque acteur en lien avec les producteurs de noix de cajou</i></b> .....	31
3.2.2.4.	Cartographie des acteurs (les liens d'affaires entre ces acteurs suivant les maillons de la filière anacarde: acteurs niveau local, méso, macro).....	33
<b>3.3.</b>	<b>Evaluation de l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte</b> .....	33
<b>3.3.1.</b>	<b><i>Liste des intrants et matériels de production et de récolte post-récolte des noix de cajou à évaluer</i></b> .....	34
<b>3.3.2.</b>	<b><i>Evaluation de l'offre et de la demande en intrant de production, de récolte et de poste récolte des noix de cajou au Bénin</i></b> .....	34
3.3.2.1.	L'offre et le demande des plants greffés .....	35
3.3.2.2.	Les arbres élites et les parcs à bois : questions casse-têtes.....	35
3.3.2.3.	Les engrais spécifiques et les produits phytosanitaires .....	36
3.3.2.4.	Les sacs de jute .....	39
<b>3.3.3.</b>	<b><i>Contraintes et opportunités d'accès aux intrants de production de noix de cajou</i></b> 41	
<b>3.4.</b>	<b>Leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants de production</b> .....	43
<b>3.4.1.</b>	<b><i>Défis à relever</i></b> .....	43
<b>3.4.2.</b>	<b><i>Actions à mettre en œuvre pour améliorer ou favoriser l'accès en intrants de production et de transformation de noix de cajou</i></b> .....	43
<b>ANALYSE AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION</b> .....		47
<b>3.5.</b>	<b>Etat des lieux des intrants et équipements de transformation et sélection des plus utiles</b> .....	47
<b>3.5.1.</b>	<b><i>Noix brute de cajou</i></b> .....	48
<b>3.5.2.</b>	<b><i>Pomme de cajou</i></b> .....	49
<b>3.5.3.</b>	<b><i>Equipements de transformation</i></b> .....	49
3.5.3.1.	Les unités industrielles ou usines.....	50

3.5.3.2.	Torréfacteurs d'amande.....	51
3.5.3.3.	Energie.....	51
3.5.3.4.	Les emballages.....	51
3.5.3.5.	Bouteille de verre.....	52
3.5.3.6.	Sachet.....	52
3.5.3.7.	Carton.....	52
3.5.3.8.	Infrastructures de stockage.....	52
<b>3.6.</b>	<b>Contraintes et opportunités liées à l'accès aux intrants de transformation.....</b>	<b>52</b>
<b>3.7.</b>	<b>Accessibilité aux différents intrants dans la transformation.....</b>	<b>53</b>
<b>3.8.</b>	<b>Leviers d'action en faveur de l'accès aux intrants de transformation.....</b>	<b>57</b>
3.8.1.	<i>Défis à relever.....</i>	<i>57</i>
3.8.2.	<i>Actions à mettre en œuvre pour favoriser l'accès en intrants dans le maillons de la transformation.....</i>	<i>57</i>
<b>4.</b>	<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>57</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>60</b>
	<b>Annexe 1: Références bibliographiques.....</b>	<b>60</b>
	<b>Annexe 2: Programmes et projets sur la filière anacarde au Bénin depuis 2000.....</b>	<b>63</b>
	<b>Annexe 3: Revenu du producteur ayant 5 ha d'anacardiens avec scénarii de rendements et de prix de vente.....</b>	<b>70</b>
	<b>Annexe 4: Principales usines de transformation des noix de cajou au Bénin.....</b>	<b>70</b>
	<b>Annexe 5: Quelques indicateurs clés de la filière anacarde au Bénin.....</b>	<b>71</b>
	<b>Annexe 6: Liste des personnes enquêtées lors de l'étude.....</b>	<b>72</b>

## Liste des Annexes

Annexe 1: Références bibliographiques .....	60
Annexe 2: Programmes et projets sur la filière anacarde au Bénin .....	63
Annexe 3: Revenu du producteur ayant 5 ha d'anacardières avec scénarii de rendements et de prix de vente.....	70
Annexe 4: Principales usines de transformation des noix de cajou au Bénin.....	70
Annexe 5: Quelques indicateurs clés de la filière anacarde au Bénin.....	71
Annexe 6: Liste des personnes enquêtées lors de l'étude.....	72

## Liste des Encadrés

<b>Encadré 1:</b> Les intrants (inputs saisonniers) et les équipements (investissements à court, moyen et long termes) .....	22
<b>Encadré 2:</b> Multiplier les parcs à bois et les arbres élites dans les Communes, une solution idoine pour répondre à la demande actuellement non satisfaite des plants greffés.....	36
<b>Encadré 3:</b> Engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour la production de noix de cajou.....	37
<b>Encadré 4:</b> Le Bokashi : engrais organique liquide .....	37
<b>Encadré 5:</b> ABC Anacad Grower, un engrais biologique liquide pour l'anacardier mis au point au Bénin .....	38
<b>Encadré 6:</b> Fabrique ou commande de sacs de jute pour satisfaire la demande.....	39

## Liste des figures

<b>Figure 1:</b> Zones de production des noix de cajou au Bénin.....	24
<b>Figure 2:</b> ABC Grower, un fertilisant bio liquide mis au point au Bénin et utilisé pour l'Anacardier .....	38
<b>Figure 3:</b> Schéma de l'approche cluster montrant les leviers d'action à mener pour améliorer ou favoriser l'accès en intrants de production et de transformation de noix de cajou .....	46

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1:</b> Caractéristiques de la zone de production des noix de cajou.....	25
<b>Tableau 2:</b> Typologie des producteurs et leur caractérisation .....	28
<b>Tableau 3:</b> Rôles de chaque acteur de la filière noix de cajou au Bénin.....	31
<b>Tableau 4:</b> Inventaire des intrants de production de noix de cajou.....	34
<b>Tableau 5:</b> l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte .....	40
<b>Tableau 6:</b> Contraintes et opportunités relatives à l'accès aux intrants de production des noix de cajou.....	41
<b>Tableau 7:</b> Principales usines de transformation de noix brute de cajou .....	50
<b>Tableau 8:</b> Quelques torréfacteurs d'amande .....	51
<b>Tableau 9:</b> Contraintes et opportunités relatives à l'accès aux intrants et équipement de transformation des noix de cajou .....	55

## Sigles, abréviations et acronymes

ABePEC	: Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux
AEC	: Alliance pour l'Engagement Citoyen
APIEx	: Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
CNTC	: Conseil National des Transformateurs du Cajou
CoCo	: Convening and Convincing
ComCashew	: Competitive African Cashew Initiative
CoNEC	: Conseil National des Exportateurs du Cajou
CNOS	: Conseil National d'Orientation du Secteur agricole
CPI	: Centre de Promotion des Investissements
DGCE	: Direction Générale du Commerce Extérieur
DGCI	: Direction Générale du Commerce Intérieur
FA	: Facultés d'Agronomie des universités
FAFA	: Projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles
FAFA/AD	: Projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles
FENAPAB	: Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FENAPAT	: Fédération Nationale des Acheteurs de Produits Agricoles Tropicaux
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
FUPRO-Bénin	: Fédération de l'Union des Producteurs du Bénin
GPDIA	: Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles
GUFE	: Guichet Unique de Formalités des Entreprises
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PADA	: Projet Appui au Développement de l'Agriculture
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PDA	: Pôles de Développement Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole



PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération
PRCPC	Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales des filières ananas, anacarde
ProAgri	Programme Allemand de Promotion de l'Agriculture
ProCAD	Programme Cadre d'Appui à la Diversification de l'Agriculture
ProFI	Programme Belge d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PRSA	Programme de Restructuration du Secteur Agricole
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PUASA	Projet d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SNDA	Stratégie Nationale De Développement de la filière Anacarde
SG2000	Sassakawa Global 2000
UCPA	Unions Communales de Producteurs d'Anacarde
URPA	Unions Régionales de Producteurs d'Anacarde
UVPA	Union Villageoises de Producteurs d'Anacarde

## Résumé

L'anacarde est l'une des treize (13) filières prioritaires retenues dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Elle se place au deuxième rang des filières d'exportation du Bénin après le coton. Malgré cette position, des actions sont s'avère nécessaires pour créer des conditions favorables durables à son développement. Ainsi, avec le soutien de partenaires néerlandais à travers le programme Alliance pour l'Engagement Citoyen (AEC), la coalition anacarde tente par la présente étude, de rechercher les éléments explicatifs d'accès aux intrants de noix cajou ainsi que les opportunités pour concevoir des mesures correctives à la filière. A terme, le programme AEC voudrait à travers cette étude amener les acteurs de filière anacarde à influencer positivement les prises de décision en matière de développement durable de la filière et l'accès des produits à un marché inclusif.

A l'issue des travaux de cette étude de collecte d'information auprès des familles d'acteurs de la filière anacarde, d'analyse des documents existant dans le secteur ainsi que des orientations actuelles, les données collectées ont été soumises l'appréciation et à leur validation par les commanditaires. Il ressort de cette étude les points saillants suivants :

- Avec l'appui de plusieurs partenaires au développement, l'Etat du Bénin a pris des dispositions depuis les années 90 pour apporter des solutions aux problèmes de la filière anacarde.
- De nombreux documents de stratégies ont été élaborés au profit de la filière et prenant en compte les aspects des intrants : plans stratégiques, orientations, financement, etc.
- Des décrets et arrêtés ont été pris par l'Etat central pour réguler la filière et les intrants. Mais l'application effective de ces mesures pose parfois quelques irrégularités souvent dû à la mauvaise foi ou à l'indélicatesse de certains agents au niveau de l'administration, mais aussi au niveau des acteurs même de la filière (nécessiter de nettoyer la maison).

Les contraintes à l'accès aux intrants des maillons de production sont principalement les suivantes :

- l'insuffisance des plants greffés pour assurer une production en quantité et en qualité ;
- le manque des parcs à bois qui permettent d'avoir des greffons ;
- la non disponibilité au Bénin des sacs de jute pour la récolte et la poste récolte des noix;
- l'insuffisance de recherche sur les intrants de production des noix de cajou ;
- le manque de financement
- l'insuffisance le manque de formation des pépiniéristes à l'entrepreneuriat agricole ;

- les difficultés liées à l'organisation des acteurs de la filière).

Au niveau de la transformation on note :

- les difficultés de s'approvisionner en matière première que sont les noix de cajou ;
- l'insuffisance ou le manque de suivi et de contrôle de l'Etat pour minimiser voire éradiquer le désordre de certains acteurs de la filière ;
- les difficultés de maintenance des usines installées ;
- l'indisponibilité des emballages de qualités dans la sous-région ;
- la cherté et l'instabilité de l'énergie électrique fournie par la SBEE.

Au nombre des opportunités pour ces 2 maillons, on cite notamment :

- la création de la FNDA/MAEP comme une des solutions de financement annoncée par l'Etat et dont le l'opérationnalité du guichet est attendue pour bientôt ;
- la création des ATDA et le suivi régalié des DDAEP dans les pôles de développement agricoles ;
- l'existence des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui soutiennent la filière ;
- la possibilité de culture du kenafe pour la fabrication sur place des sacs de jute ;
- la récente création de l'Interprofession de la Filière Anacarde regroupant toutes les familles des acteurs de la filière.

L'IFA est être une porte d'entrée pour jouer un grand rôle dans les leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants. L'approche Cluster est bien indiquée comme outil de levier desdites actions dans une perspective d'agrobusiness. Bien entendu chaque acteur doit jouer son rôle. Les Coopératives vont s'agréger autour des Unions Communales des Producteurs d'Anacarde. Ces dernières (agrégateurs) fourniront des services aux agrégés. On peut résumer les rôles à jouer par les différents acteurs (y compris l'Etat à travers ses services) comme suit :

**IFA** : l'interlocuteur principal avec l'Etat. Il regroupe toutes les familles d'acteurs.

- Administration de la filière
- Négociations des prix (marchés)
- Approvisionnement en intrants production et de transformation

**FENAPAB**

- Approvisionnement des agrégés en équipement de production ;
- Appui aux UCPA ;

- Distribution d'intrants de production.

***Agrégateur : UCPA***

- Collecte de noix brute;
- Ventes groupées noix brute;
- Organisation des pépiniéristes;
- Parcs à bois communal;
- Distribution d'intrants.

***Petit producteurs : ce sont les agrégés***

- Production d'anacarde à petite échelle.

***Transformateurs***

- Achat de noix cajou brutes des agrégés ;
- Approvisionnement des producteurs en sacs ;
- Transformation des noix brutes en amandes ;
- Mise en marché des amandes.

***Fournisseurs d'intrants de production :***

- Fourniture matériels de production- Fourniture intrants agricoles.

***Fournisseurs d'intrants de transformation :***

- Fourniture d'équipements-Energie.

***ATDA:***

- Appui-Conseil ;
- Coaching- Contrôle.

***SFD:***

- Crédits d'approvisionnements en intrants de production et de transformation.

***Mairies, PTF, DEDRAS et autres ONG***

- Financement – Appuis – Conseil - Gestion-Suivi.

***MAEP :***

- Contrôle de qualité et sécurité alimentaire ;
- Autres fonctions régaliennes comme l'assainissement de la filière.

Dans l'urgence il s'avère nécessaire que des solutions soient trouvées aux questions spécifiques qu'on résume de la façon suivante :

- viabilisation des anciens sites d'implantation des unités de transformation notamment en énergie, eau et routes ou voix d'accès ;
- appui de la Direction de l'Industrie aux promoteurs des nouveaux sites d'implantation des unités de transformation en eau énergie et eau ;
- nécessité de faire une exception à l'importation les plastiques industriels.

# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

## 1.1. Introduction

Les communautés nationale et internationale ont montré ces dernières décennies, un engouement spectaculaire pour l'anacarde, en particulier pour les noix de cajou. Cultivé au Mozambique et en Inde depuis 1578 jusqu'à la fin des années 1980, la production de noix de cajou s'est ensuite fortement développée en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Côte d'Ivoire, Bénin, Guinée-Bissau, Sénégal, Ghana et au Burkina), en Tanzanie, dans le Sud-Ouest Asiatique (Vietnam et Cambodge), dans les Philippines, en Indonésie et au Brésil. En Inde et au Brésil, des recherches considérables ont été entreprises sur la sélection et l'hybridation de la plante et sur un certain nombre de méthodes de reproduction végétative telles que le marcottage, le greffage et l'écussonnage, dans le but surtout d'accroître les rendements de noix (FAD, 2000). Depuis le début des années 2000, l'Afrique de l'Ouest connaît une forte croissance de la production de noix de cajou (près de 10% par an en moyenne) qui est devenue sa deuxième ressource agricole d'exportation à partir de 2012. En 2015, la sous-région est classée première zone de production dans le monde avec plus de 1 350 000 tonnes de noix brute devant l'Asie (Inde, Vietnam, Cambodge, Indonésie) qui reste autour des 1 300 000 tonnes.

Au Bénin, l'anacardier n'a commencé son essor qu'avec les premières plantations à grande échelle entre 1962 et 1965 pour des fins de protection du sol. A partir de 1990, la plupart des projets forestiers ont intégré dans leurs interventions, soit l'appui aux populations pour la réalisation de nouvelles plantations d'anacardier, soit la réhabilitation des vieilles plantations domaniales dans une approche participative avec les populations. Des ONG, des partenaires techniques et financiers dans le cadres de divers projets (PADSE/AFD, PAMRAD/CTB, PAMF/BAD, PASDA/DANIDA, ProCGRN/BMZ/GTZ-GIZ) ont largement contribué au développement des plantations et de promotion de la filière.

L'anacarde est actuellement, selon le nouveau Programme d'Action du Gouvernement (PAG), l'une des 3 trois filières à Haute Valeur Ajoutée (HVA) du Bénin dont les deux autres sont l'ananas et les cultures maraîchères. Produit dans 8 des 12 Départements du Bénin, et exploité sur des superficies estimées à 190.000 hectares (FAO, 2008), l'anacarde représente la deuxième culture de rente au Bénin après le coton. Il emploie plus de 200.000 personnes dont plus de 180.000 planteurs et plus de 20.000 acheteurs et exportateurs. Il contribue pour environ 8% au

revenu d'exportation nationale et 24,87% à l'exportation agricole, ce qui représente 7% du Produit intérieur brut.

L'exportation de noix brutes de cajou a atteint 116.398 tonnes en 2008 (PAC/DCM/SESP, 2009) et plus de 134.000 tonnes à la campagne 2014-2015 (MIC, 2017 comm. pers.).

Malgré ce progrès notable, la filière connaît d'énormes difficultés qui mettent en mal les différentes familles d'acteurs. Les rendements de la production des noix demeurent encore faibles et ne dépassent pas 600 kg/ha en comparaison à ceux des pays de la sous-région comme le Ghana et la Côte-d'Ivoire (900 kg/ha) ou des pays ayant une tradition de la culture de l'anacarde notamment le Brésil (pays d'origine de l'anacardier) ou l'Inde où le rendement peut aller à plus de 3,5 t/ha. Dans certaines régions, notamment dans les Collines, les plantations sont très âgées et méritent des remplacements (Balogoun *et al.*, 2014). L'utilisation d'intrants fertilisants est quasi nulle ; les produits phytosanitaires de provenances douteuses ne sont pas contrôlés, les équipements de transformation industriels sont vétustes, et les technologies utilisées au Bénin sont dépassées en comparaison aux pays asiatiques et sud-américain. L'approvisionnement des intrants pour la production et la transformation des noix de cajou au Bénin rencontre d'énormes difficultés.

Des travaux et des efforts non négligeables sont fournis à la fois par des acteurs et des projets/programme de la filière anacarde au Bénin. Ainsi, avec le soutien de partenaires néerlandais à travers le programme Alliance pour l'Engagement Citoyen (AEC), la coalition anacarde représentée par l'Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Autopromotion des Structures communautaires (DEDRAS-ONG) tente par la présente étude, de rechercher les éléments explicatifs d'accès aux intrants de noix cajou ainsi que les opportunités pour concevoir des mesures correctives à la filière. A terme, le programme AEC voudrait à travers cette étude amener les acteurs de filière anacarde à influencer positivement les prises de décision en matière de développement durable de la filière et l'accès des produits à un marché inclusif.

## **1.2. Difficultés et limites de la mission**

Les acteurs sont dispersés dans plus départements ce qui n'a pas permis de les rencontrer tous de façon exhaustive. Par ailleurs notre mission a coïncidé avec plusieurs rencontres nationales et internationales qui ont rendu plusieurs acteurs clés indisponibles pendant plusieurs semaines au cours de notre mission.

### **1.3. Objectifs de l'étude**

L'objectif principal de l'étude est d'analyser le dispositif de fourniture et d'approvisionnement des producteurs et transformateurs d'anacarde en intrants de production, post récolte et transformation.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Pour la production :
  - Analyser les systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement (institutionnel, politique et organisationnel) des producteurs en différents intrants ;
  - Evaluer l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte ;
  - Proposer des leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants.
- Pour la transformation
  - Faire l'état des lieux des intrants de transformation pour une sélection des plus utiles selon les acteurs ;
  - Identifier les contraintes et opportunités liées à l'accès aux intrants ;
  - Apprécier le niveau d'accessibilité aux différents intrants dans la transformation ;
  - Proposer des leviers d'action en faveur de l'accès aux intrants.

### **1.4. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la présente étude sont formulés de la façon suivante :

#### **Pour la production**

- Les systèmes et approche de fourniture et d'approvisionnement en intrants des producteurs sont analysés ;
- La demande et l'offre en intrant de production et post récolte sont évaluées ;
- Des leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants sont proposés.

#### **Pour la transformation**

- un état des lieux des intrants de transformation est réalisé et les plus utiles sont sélectionnés ;
- Les contraintes et opportunités à l'accès aux intrants sont identifiées ;
- Le niveau d'accessibilité aux différents intrants dans la transformation est apprécié ;



- Des leviers d’actions pertinentes sont proposés pour faciliter l’accès aux intrants.

## **2. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La méthodologie de la mission s’est déroulée en 5 phases successives que sont : le cadrage, la revue documentaire, la phase de terrain, le rapportage et la validation.

### **2.1. Le cadrage de la mission**

Le cadrage de la mission a été fait avec les responsables du DEDRAS ONG agissant au nom de la coalition des acteurs de la filière anacarde dans le cadre de ce projet dénommé Convening and Convincing (CoCo). Au cours de cette rencontre, les discussions ont essentiellement porté sur la méthodologie proposée par les consultants, notamment les différents acteurs à rencontrer, le calendrier des rencontres et le budget. Au sortir du cadrage, un plan d’exécution de la mission comprenant la programmation des rencontres est établi.

### **2.2. Revue documentaire et la confection des outils**

La revue document a été faite sur des documents versions papier mais aussi sur internet ; Il s’agit notamment des titres suivants :

- Connaissances techniques sur les intrants.
- Note conceptuelle sur le développement de la filière anacarde au Bénin
- Etude de faisabilité du projet de transformation de l’agriculture par le développement des chaînes de valeur anacarde et l’entrepreneuriat agricole des jeunes au Bénin.
- Caractérisation des systèmes de production à base d’anacardier dans les principales zones de culture au Bénin.
- Analyse des expériences des acteurs des filières riz, anacarde et karité dans les domaines de l’organisation et des liens d’affaire.
- Propositions pour un système durable d’approvisionnement en intrants agricoles des producteurs de filières agricoles autres que le coton.
- Projet de développement de la production d’anacarde
- Modeling Fertilizer Demand in Cotton-Producing Villages of Benin: Does Price Matter in a Centralized Distribution System?
- Analyse des expériences des acteurs des filières riz, anacarde et karité dans les domaines de l’organisation et des liens d’affaire
- Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d’Ivoire

- Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)-Orientations Stratégiques 2025
- Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- Stratégie Nationale de Développement de la filière anacarde au Bénin
- Plan de développement de la filière anacarde de la Région Atacora-Donga,
- Etude sur les options institutionnelles et pratiques pour améliorer l'accès des producteurs de maïs aux intrants agricoles de qualité à un prix abordable.
- Etude sur l'achat de l'engrais au comptant par les producteurs du Bénin.

La documentation s'est faite du début jusqu'à la fin des autres étapes afin de mieux cerner la problématique des intrants en lien avec la production et la transformation des noix de cajou au Bénin.

Les outils confectionnés sont essentiellement des guides d'entretiens avec différentes catégories d'acteurs. Il s'agit des guides pour des entretiens individuels au niveau des structures comme l'INRAB, le MIC, les organisations des producteurs (FENAPAB), des transformateurs (CNTC), des organisations des commerçants (FENAPAT), des exportateurs (CoNEC), les Projets ProAgri/GIZ, B2A, Bénin Cajù CRS et Technoserve, DEDRAS-ONG, APIEx.

Mais il y a aussi des guides pour des producteurs et des pépiniéristes en individuels et dans des Départements différents.

### **2.3. Collecte des données auprès des principaux acteurs de la filière anacarde**

Elle a été conduite par l'équipe de consultants, et a consisté à collecter des données auprès des principaux acteurs des maillons production et transformation des noix de cajou, afin de comprendre les contraintes et opportunités liées à fourniture d'intrants de production et de transformation. Des documents ont aussi été collectés auprès des enquêtés pour approfondissement du sujet.

## **2.4. Analyse des systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement (institutionnel, politique et organisationnel) des producteurs, transformateurs et commerçants en différents intrants**

Les données de cette partie ont été recueillies sur le terrain auprès des enquêtés et dans les documents. Les arrêtés et décrets obtenus ont été glanés par ci-par-là dans les ministères et structures étatiques.

## **2.5. Evaluation de l'offre et de la demande en intrants de production et de récolte post-récolte**

Le nombre de plants greffés à prévoir est calculé sur la base des données recueillies à la FENAPAB.

- ✓ Estimation du nombre de producteurs<sup>1</sup> : 200.000
- ✓ Superficie totale d'anacardières : 190.000
- ✓ Augmentation annuelle nouvelle plantation 6.705 ha (FENAPAB, 2017)
- ✓ Taux de satisfaction de la demande : 1,99% (FENAPAB, 2017)
- ✓ Le nombre de greffons pour un hectare est calculé sur la base suivante :
  - Densité de plantation (nombre plants par hectare) : 100 plants
  - Taux moyen de greffage : 75 % ; cela dépend du degré de professionnalisme du pépiniériste
  - Taux de remplacement des plants greffés au champ : 5%
- ✓ Le nombre d'arbres élites est défini sur la base qu'un arbre permet d'avoir en moyenne 500 greffons (FENAPAB, 2017, Comm. pers.)
- ✓ Le nombre de parcs à bois est déterminé en considérant qu'il faut 5 arbres par parc.

Les données de la recherche du CRA-Centre sur les plants de 1-5 ans, 6-10 ans, 11-15 ans, 16-20 ans et 21-25 ans ont permis de déterminer la quantité des engrais (N'DJOLOSSE, 2017, Comm. pers.) en tenant compte de :

- Dose Engrais NPK 15-15-17 : 0,8kg/arbre de 1-5 ans uniquement
- Dose Engrais NPK 12-12-25 : 1kg/arbre de 6-25 ans

---

<sup>1</sup> Les chiffres avancés par la FENAPAB proviennent en grande partie du recensement effectué par PADA en 2016 ; d'autres sont ses données de terrain.

- Dose fongicide Coga (poudre) : 2kg/ha
- Dose fongicide Topsin-M : 0,070 Kg/20 arbres.

Les produits phytosanitaires sont ceux recommandés par la recherche (INRAB, 2017, Comm. pers.). Mais selon FENAPAB, les producteurs utilisent beaucoup Kalash à la dose de 1 l/ha pour ce qui est des herbicides.

La quantité d'ombrières est calculée suivant la formule  $(200*y)/10.000$  ; y étant le nombre de plants total demandés, et il faut 200m<sup>2</sup> d'ombrière pour 10.000 plants.

Sacs de jute : Selon le FENAPAB, 90 % des producteurs utilisent les sacs de 80 kg et 10 % des sacs de 100 kg pour la vente des noix de cajou. La production des noix de cajou est de 132.084 tonnes en 2017 (Rapport recensement des producteurs, PADA 2016 cité par FENABAP, 2017) et la production annuelle varie normalement entre 120.000 et 130.000 tonnes. La moyenne de 125.000 tonnes a été considérée pour la production en noix brutes au cours de la campagne 2018-2019.

### 3. RESULTATS DE L'ETUDE

#### 3.1. Clarification des concepts : intrants et équipements agricoles

Au cours de la présente consultation, certains acteurs de la filière anacarde ont estimé que, dans le cadre de la production et de la transformation des noix de cajou, le terme intrants regroupe à la fois les intrants comme les engrais, les pesticides mais aussi les équipements. Mais pour d'autres acteurs, les intrants sont des ajouts extérieurs et saisonniers tandis que les équipements sont des investissements à termes qu'on ne saurait inclure dans les intrants. Ces deux points de vue en rapport aux intrants nous amènent à définir les deux concepts.

Les **intrants agricoles** : Selon Wikipédia<sup>2</sup>, on appelle « **intrants** » en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures. Les intrants ne sont pas naturellement présents dans le sol, ils y sont rajoutés pour améliorer le rendement des cultures. Le terme intrant comprend:

- les *engrais* ;

---

<sup>2</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Intrant>

- les *amendements* (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...);
- les *produits phytosanitaires* ;
- les *activateurs* ou retardateurs de croissance ;
- les *semences (et plants)* peuvent être considérées comme le premier intrant en agriculture. Mais les semences sont à la fois une production agricole et un outil de production. Elles sont généralement achetées à l'extérieur, mais certaines espèces sont souvent produites à la ferme.

Le même document ajoute que, dans une vision plus politique que technique, les **intrants** désignent tous les produits nécessaires au fonctionnement de l'exploitation agricole que celle-ci doit acheter sur le marché extérieur. Cela inclut, outre les produits cités plus haut, le *matériel* et les *équipements*, le *carburant nécessaire* pour les faire fonctionner, les *aliments pour animaux* non produits dans la ferme, les *médicaments* pour les services vétérinaires, etc.

La notion d'équipement représente l'ensemble des accessoires fonctionnels, appareils ou machines dont est dotée une personne, un ménage, une collectivité<sup>3</sup>.

Selon Afrique verte (2011), les intrants agricoles se résument aux engrais (chimiques et naturels) et aux produits phytosanitaires (insecticides, rodenticides, fongicides) ; Futura sciences (sd.) ajoute à cette liste les herbicides. Mais selon Sohinto *et al.* (2011a, 2011b), les intrants consistent en engrais, produits phytosanitaires, semences et matériel végétal, et puis équipement d'application.

Il apparaît que la notion des intrants a évolué depuis la Révolution verte (1960-1990) qui consacrait cette notion aux engrais et produits phytosanitaires pour prendre en considération les questions de l'espace et de l'environnement vers la fin du XXème et le début du XXIème siècles, en incluant de ce fait les questions de machines et équipements agricoles.

---

<sup>3</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Equipement>

*Encadré 1: Les intrants (inputs saisonniers) et les équipements (investissements à court, moyen et long termes)*

Ainsi donc, dans le cadre de cette étude, et particulièrement dans le but de faire un bon plaidoyer auprès des décideurs et influencer positivement l'amélioration de la production et de la transformation des noix de cajou, nous ajouterons à la liste des **intrants** (inputs annuels ou saisonniers disparaissant avec la campagne à savoir engrais, produits phytosanitaires, herbicides, semences et plants, etc.), les **équipements** (investissements à court, moyen et longs termes) qui constituent aussi un lot de goulots d'étranglement pour la transformation des noix de cajou au Bénin.

## **ANALYSES NIVEAU PRODUCTION DES NOIX DE CAJOU**

### **3.2. Cadre réglementaire des systèmes et approches de fourniture et d'approvisionnement des producteurs en intrants**

Le cadre réglementaire des systèmes et approches de fourniture en intrants de production des noix de cajou est celui mis en place pour les filières agricoles en général.

#### *3.2.1. Cadre politique et institutionnel*

L'anacarde est une filière stratégique pour les régimes successifs au pouvoir en République du Bénin. Les premières grandes plantations d'anacardier au Bénin vers les années 60 remplissaient essentiellement les fonctions écologiques. Mais très tôt durant les années 70, l'Etat avait perçu l'importance de la filière anacarde dans l'économie nationale en facilitant la réalisation de 9 825 ha de plantations dont 5 323 ha domaniales et 4 503 ha privées, et l'implantation en 1974 de l'usine de transformation de noix d'anacarde de Parakou. Les plantations privées se sont alors élargies au fil des années. Vers les années 90, l'Etat et les ONG (Jura-Afrique dans l'Atacora Ouest et DEDRAS dans Tchaourou et les Collines) ont encadré les populations à la réalisation de nouvelles plantations d'anacardier et la réhabilitation des vieilles plantations domaniales (BAD PAIA-VO, 2017).

##### *3.2.1.1. Documents de stratégie*

Plusieurs documents sont élaborés pour assurer une promotion de l'anacarde au Bénin. On peut citer les documents suivants :

Les **Orientations Stratégiques de Développement** (OSD) du Bénin pour la période 2006-2011, ont comporté une vision qui relance la filière anacarde en décembre 2006 et stipule que: « *En 2011, la filière anacarde est une filière rendue durable et compétitive, basée sur la transformation des noix brutes jusqu'ici exportées sans valeur ajoutée, grâce à l'amélioration de la productivité par des producteurs motivés, la promotion de la transformation et le développement d'une chaîne de commercialisation qui garantit l'équilibre des intérêts des principaux acteurs* ».

Dans le cadre de l'opérationnalisation des OSD, un **plan stratégique de relance de la filière anacarde** a été élaboré en 2007 par le MAEP. L'intérêt accordé à la filière anacarde dans le cadre de la diversification de l'agriculture a amené le MAEP à mobiliser les acteurs de la filière dans un processus multi acteurs d'**analyse des chaînes de valeur ajoutée de l'anacarde** entre 2017 et 2008.

Le **Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA 2011-2015)**, met l'emphase sur la promotion des filières.

Le **document de Stratégie Nationale de Relance de la Filière Anacarde au Bénin pour la période 2016-2020** (élaboré en mars 2016) a stipulé que l'anacarde est une filière à fort potentiel d'emplois et d'exportation.

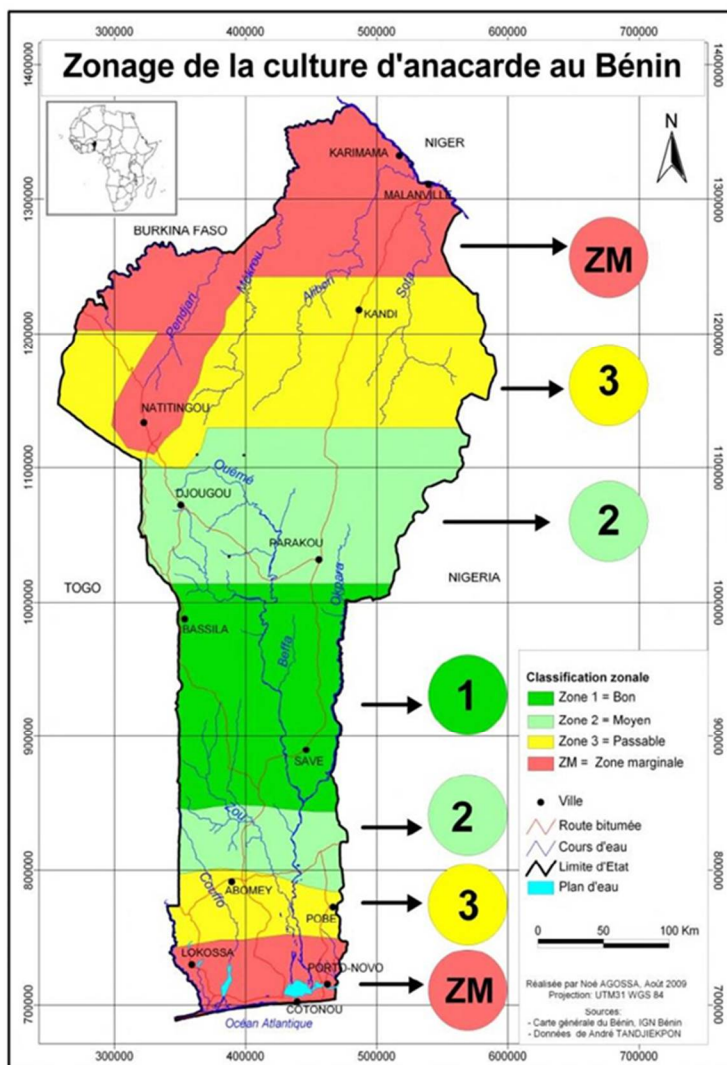
Le **PSDSA** (2017-2021) du nouveau Régime au Bénin a confirmé les 13 filières importantes du PRSA et a inscrit l'anacarde au nombre des cinq (05) filières très importantes qui font l'objet des cinq (05) projets phares du secteur agricole élaborés dans le **Programme d'Action du Gouvernement (PAG)** 2016-2021.

Le **Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN)** 2017 – 2021 est un PNIA de deuxième génération. C'est le cadre de planification et de coordination stratégique pour le secteur de l'Agriculture durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Il prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur une période de cinq ans (2017 - 2021).

### 3.2.1.2. *Territorialisation de la filière anacarde au Bénin*

En vue d'optimiser les investissements pour promouvoir un développement harmonieux des filières agricoles en général et de la filière anacarde en particulier, un nouveau cadre institutionnel du développement agricole en République du Bénin a été créé par décret N° 2016-

681 du 07 novembre 2016. Le décret suscit  consacre la territorialisation de la fili re anacarde au p le 4 couvrant le Borgou Sud, la Donga et les Collines (cf. figure 1). Il dispose en ses articles 2 et 3 que le cadre institutionnel a pour but la promotion d'une agriculture durable, moderne et comp titive et qu'il est caract ris  par la cr ation de **p les de d veloppement agricole (PDA)** et le d sengagement de l'Etat du secteur productif pour faire du secteur agricole un moteur de l' conomie nationale, garant de la souverainet  alimentaire dans une logique de d veloppement durable. L'Etat b ninois a ainsi cr e sept (07) p les de d veloppement agricole (PDA). Le p le 4 est le territoire d'intensification des actions de promotion de la fili re anacarde comme l'indique le tableau 1 extrait du tableau g n ral des sept (07) PDA qui sont d finis par le d cret sus-indiqu .



**Figure 1:** Zones de production des noix de cajou au B nin

Source : iCA, 2010



**Tableau 1:** Caractéristiques de la zone de production des noix de cajou

Territoire de développement de l'anacarde	Communes concernées	Caractéristiques du territoire
Pôle 4 : Borgou Sud, Donga et Collines	Tchaourou, Parakou, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Djidja, Savalou, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè, Ouèssè, Djougou, Ouaké, Bassila et Copargo.	C'est une zone de diversification coton-vivrier-anacardier. <u>Cette zone abritera un système d'intégration agro-sylvo-pastorale comportant prioritairement l'anacardier</u> et accessoirement le <u>coton comme cultures locomotives</u> . S'y ajoutent le maïs, le riz, les légumineuses (niébé, soja et arachide), les racines et tubercules (manioc et igname) et le manguier, ainsi que l'élevage intensif de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille. Des actions pilote (Recherche-Développement, exploitations modèles, etc.) sur le soja y seront menées également

Le Gouvernement a aussi institué pour chaque PDA un établissement public dénommé **Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)** qui constitue l'organe de gestion et d'administration du PDA.

### 3.2.1.3. Textes législatifs et réglementaires qui fondent la filière

Le secteur privé joue un rôle important dans le dispositif institutionnel agricole pour l'organisation des activités en amont (approvisionnement en intrants, fourniture d'équipements agricoles, financement, etc.), et en aval de la production (commercialisation, exportation, prestations de services, etc.). Les activités du secteur privé sont aujourd'hui encadrées par la Loi n° 2016-24 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin ce qui est indispensable pour le développement des Chaînes de Valeur Ajoutée.

Le financement du secteur agricole est l'une des priorités du développement des filières agricoles comme le stipule le PSDSA. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) est le mécanisme qui facilite l'accès au Fonds National de la Microfinance (FNM). L'ANPE, créée par décret N°2003-224 du 07 Juillet 2003 et régie par la loi N° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique est placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Emploi.

L'arrêté 152/MIC/2001 a été signée pour interdire aux exportateurs et à tous les autres acteurs de collecter les noix de cajou directement chez les producteurs. Cet arrêté n'est pas favorable aux autres acteurs. Il y a donc de remous au sein de la filière. L'arrêté n'est donc pas respecté sur le terrain. Certains acteurs (OP, Usines, et autres) continuent de collecter les noix cajou directement auprès des producteurs. Ce qui n'est pas du goût des collecteurs.

Compte tenu de l'anarchie constatée dans la filière anacarde, l'Arrêté 2016\_N°027/MIC/MAEP/DC/SGM/DGCI/SA du 8 mars 2016 a été pris. Il précise les conditions à remplir pour exercer dans les différentes fonctions relatives au commerce intérieur, l'approvisionnement des usines et les conditions à remplir pour exporter les noix. Les acteurs ont convenu d'un prélèvement par kg de noix de 10F CFA et proposé une clé de répartition pour l'utilisation des fonds qui seront collectés.

#### *3.2.1.4. Politiques et orientations nationales et internationales (UMOA, CEDEAO, OMC, etc.)*

Les intrants pour l'anacarde comprennent les semences, les engrais, les produits phytosanitaires et les équipements. Sur la question d'accessibilité aux infrastructures, équipements, et intrants spécifiques de production et de transformation, le Partenariat Public-Privé (PPP) est jugé de plus en plus indispensable pour le développement du secteur agricole en général et de la filière anacarde en particulier. Le PPP apparaît encore comme un concept nouveau mais sa concrétisation à travers la démarche « Chaîne de Valeur Ajoutée » sera désormais assurée par la Loi n° 2016-24 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin. Cette loi dispose en son article 50 que « Le partenaire privé prend les garanties et autres sûretés conformément à la législation en vigueur notamment l'Acte Uniforme relatif à l'organisation des sûretés de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) »).

Les sociétés d'Importation et de Distribution des Intrants sont toujours extrêmement liées à la filière coton et réticente à s'engager sur d'autres filières tant que la demande n'est pas plus structurée. et les modalités du cordon douanier plus souples. Pour les engrais hors coton, les OPA doivent négocier avec des importateurs. Le marché des produits phytosanitaires reste exclusivement d'importation et dominé par trois fournisseurs. Les semences vivrières, dont celles du riz, ne comptent pas sur une filière structurée. Le commerce des semences concerne essentiellement le maraîchage. Elles sont exclusivement importées d'Europe et leur distribution

se fait par des opérateurs privés composés d'importateurs et de quelques distributeurs. Un peu comme en Côte d'Ivoire (3<sup>ème</sup> pays producteur mondial et 1<sup>er</sup> exportateur mondial de noix cajou), la problématique de la mise à disposition d'intrants spécifiques hors coton est transversale aux différentes filières agricoles et à ce titre, touche la plupart des producteurs. Deux contraintes sont à lever: l'accessibilité aux intrants et leur disponibilité. Les autres intrants et consommables (lubrifiants, électricité, eau, pièces de rechange, etc.) sont ceux utilisés par les unités de transformation.

#### *3.2.1.5. Cas des engrais organiques ou bio dans les pays de la sous-région*

Le Burkina Faso est l'un des pays de la sous-région où les producteurs d'anacarde utilisent des engrais biologique comme le Bokashi. Les promoteurs de ces engrais essaient de convaincre les producteurs des pays voisins comme le Bénin des bienfaits de ces engrais bio sur le sol et la production agricole. Certains anacardierculteurs béninois ont bénéficié des formations dans l'utilisation des engrais bio mais ne les mettent pas encore en application.

### **3.2.2. Approche organisationnel**

Les acteurs de la filière cajou sont de six grandes familles (les distributeurs d'intrants, les producteurs et OP, les commerçants, les transformateurs, les exportateurs et les établissements financiers) qui ont parfois des intérêts contradictoires au sein de la filière.

#### *3.2.2.1. Acteurs de production des noix de cajou*

Le tableau 2 présente la typologie des producteurs et leur caractérisation.

**Tableau 2:** Typologie des producteurs et leur caractérisation

Type d'Acteurs	Caractérisation	Organisation
Producteurs d'anacarde	<p>Le nombre de planteurs d'anacardiens est estimé en 2015 à près de 213 000 personnes</p> <p>Il y a parmi eux de nombreux petits producteurs dont la superficie des plantations est inférieure à un hectare), des producteurs moyens détenteurs de plantations dont la superficie varie entre un et cinq hectares et de gros producteurs ayant des plantations de plus de 5 hectares ;</p> <p>La taille moyenne des exploitations est d'un hectare avec une majorité de producteurs développant des exploitations en association avec d'autres cultures annuelles pour la diversification de leurs sources de revenus</p> <p>Les producteurs manquent de professionnalisme dans la conduite de leurs plantations par défaut d'encadrement technique de niveau de compétence et de professionnalisme suffisant (non respect de la densité requise, mauvaise conduite des plantations, plants non sélectionnés et de mauvaises variétés) ;</p> <p>Les difficultés d'accès aux intrants sont majeures;</p> <p>Les plantations ont une faible productivité avec un rendement qui varie de 300 à 400 kg/ha</p>	<p>Moins de 10% de producteurs d'anacarde ont adhéré à leur organisation ;</p> <p>Ils sont organisés en Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) démembrée en 4 Unions régionales (URPA Atacora-Donga démembrée en 13 Unions Communales UCPA, 308 coopératives villageoises CVPA avec 21.701 membres; URPA Borgou-Alibori démembrée en 14 UCPA, 207 CVPA avec 38 208 membres; URPA Zou-Collines démembrée en 11 UCPA, 300 CVPA avec 56 516 membres et URPA Ouémé-Plateau démembrée en 1UCPA, 28 CVPA avec 481 membres) ;</p>

Type d'Acteurs	Caractérisation	Organisation
Pépinieristes	<p>Leur nombre est insuffisant (Atacora/Donga 16; Alibori/Borgou 17 ; Zou/Collines 21)</p> <p>Ils bénéficient de formation technique et professionnelle de la part des structures (étatiques ou non gouvernementales), des PTF et des projets/programmes;</p> <p>Ils fournissent aux planteurs de jeunes plants d'anacardiers vigoureux et de bonne qualité ;</p> <p>Ils produisent sur demande des planteurs ou des structures d'appui de peur qu'ils ne connaissent la mévente.</p> <p>Ils sont pour la plupart des planteurs, des producteurs de plants de plusieurs essences et/ou des maraîchers ;</p> <p>En moyenne, chaque pépiniériste produit entre 500 et 1000 plants voire 5000 plants pour les structures d'appui.</p> <p>La plupart d'entre eux ne maîtrisent pas encore bien la technique de greffage et de surgreffage</p>	<p>Ils n'ont pas une organisation spécifique. Les tentatives d'organisation en association n'ont pas abouti en raison du nombre réduit des pépiniéristes et de la question de leadership</p>
Producteurs semenciers	<p>Ils fournissaient aux pépiniéristes et aux planteurs des noix sélectionnées à partir des plantations de plus de 10 ans d'âge. Pendant 10 années consécutives ils suivent les comportements des arbres d'une plantation. Ils en retiennent 10 arbres sur la base de leur croissance et de leur productivité. Dans le strict respect des bonnes pratiques de récoltes et de post-récoltes, ils constituent 10 lots 10 kg de semences par arbre conditionnés dans les emballages de 1 kg.</p> <p>L'usage des semences est actuellement abandonnée au profit des plants greffés afin d'avoir une production homogène.</p>	Idem

Source : Adapté de BAD/PAIA-VO, 2017

### 3.2.2.2. *Politique et organisation des acteurs de production et de la transformation des noix de cajou au Bénin*

La promotion des filières agricoles est l'axe majeur d'intervention retenu aussi bien par le PSRSA que par le PSDSA. Le dialogue et la concertation entre les différentes familles d'acteurs des maillons de chaînes de valeur fondent la politique de l'organisation des acteurs. En effet, la performance des filières agricoles ne peut être assurée sans entre autres prendre des mesures

d'appui idoines pour créer des cadres de concertation des acteurs (plateformes nationales) qui vont contribuer à atteindre les objectifs. C'est dans cette optique que le ProAgri donne un appui à la mise en place et au fonctionnement des cadres de concertation (plateformes nationales) pour les filières anacarde, riz et karité au Bénin (GIZ/ProAGri, 2012). Pour réussir à mettre en place les plateformes de dialogue public privé, il faut que les familles d'acteurs d'une filière aient atteint un certain niveau d'organisation formelle en termes de regroupement, association, unions, fédération, etc. Les acteurs doivent donc se reconnaître et se retrouver à travers ces organisations. De plus, il est indispensable pour le fonctionnement de telles plateformes que les acteurs y trouvent leur intérêt et que des préoccupations d'intérêt commun y soient traitées. Si les conditions d'organisation ne sont pas présentes à différent niveau d'une filière, il faut analyser si des alternatives intermédiaires peuvent être envisagées pour lancer tout de même un dialogue filière sans exclure les intérêts d'un des maillons des chaînes de valeur.

### *3.2.2.3. Autres acteurs en lien avec les producteurs de noix de cajou au Bénin*

Les producteurs des noix de cajou sont soutenus par des institutions d'appui au secteur agricole du Bénin. Les institutions étatiques et paraétatiques jouent un rôle prépondérant. Les Collectivités locales, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les autres Organisations de Société Civile (OSC), les institutions du Secteur Privé et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) contribuent pour une part importante au développement de la filière. Le cadre institutionnel qui régissait le secteur agricole jusqu'en avril 2016 s'appuyait sur le MAEP et les CARDER pour exercer les prérogatives de l'Etat. Un nouveau cadre institutionnel du développement agricole en République du Bénin est créé par le décret N° 2016-681 du 07 novembre 2016 avec le régime de la rupture. Dans le même ordre d'idée, le décret N°422 du 20 juillet 2016 portant AOF du MAEP a réformé cette institution qui continue d'exercer les prérogatives de l'Etat dans le secteur agricole. Comme autres acteurs dans la filière anacarde, on peut citer les structures et institutions suivantes :

- Le Bureau d'étude et d'Appui au secteur Agricole (B2A) ;
- L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) ;
- Les directions techniques du MAEP : DQIFE, DPV, DPH, DSA, DLROPEA, DGR, DANA ;
- Les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) ;
- Les DDAEP et leurs Services Techniques ;

- Le Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) ;
- L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) ;
- L'Institut National de la Recherche Agricole du Bénin (INRAB) ;
- Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ;
- Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) Agriculture ;
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ;
- Le Fonds National de la Microfinance (FNM) ;
- Les Directions Générales du Commerce Intérieur et du Commerce Extérieur (DGCI, DGCE) ;
- Les Facultés d'Agronomie (FSA, FA et UNA) ;
- Les Collectivités locales ;
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Les PTF (BAD, BM, BOAD, UE, CTB, GIZ, DANIDA, AFD, etc.), ainsi que les coopérations bilatérale et multilatérale ;
- Les Organisations non gouvernementales (ONG) : DEDRAS, Jura Afrique , ... ;
- Le secteur privé : ASF, FENACREP, PADME, FECECAM, les SDI, les OPA.

### 3.2.3. *Récapitulation des projets et programmes dans le programme anacarde*

La production des noix de cajou a commencé à prendre de l'essor dans les années 2000. Plusieurs projets et programmes ont mené des actions importantes dans le développement de la filière anacarde au Bénin. L'annexe 3 résume les actions de promotion effectuées par différents acteurs depuis 2000.

### 3.2.4. *Rôles de chaque acteur en lien avec les producteurs de noix de cajou*

**Tableau 3: Rôles de chaque acteur de la filière noix de cajou au Bénin**

<b>Familles d'acteurs</b>	<b>Rôles des acteurs*</b>
Distributeurs d'intrants**	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre disponibles et accessibles aux producteurs les intrants (engrais, herbicides, produits phytosanitaires, équipements de production) de bonne qualité, en quantité suffisante, aux prix compétitifs et au bon moment ;</li> <li>• Contribuer à animer le dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>
Producteurs et OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une estimation groupée et à temps des besoins en intrants des producteurs en vue du lancement des commandes groupées par les distributeurs d'intrants ;</li> <li>• Offrir des produits d'anacarde en quantité et en qualité au prix compétitif sur le marché ;</li> <li>• Négocier et maintenir les liens d'affaires avec les autres acteurs en respectant les clauses contractuelles ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à animer le dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>
Commerçants ou acheteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheter les produits d'anacarde chez les producteurs/OP ;</li> <li>• Négocier et maintenir les liens d'affaires avec les autres acteurs en respectant les clauses contractuelles ;</li> <li>• Contribuer à animer le dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>
Transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheter et transformer localement les produits d'anacarde;</li> <li>• Créer de la valeur ajoutée et revaloriser les produits ;</li> <li>• Créer des emplois sécurisés ;</li> <li>• Respecter les engagements contractuels avec les autres acteurs ;</li> <li>• Contribuer à animer le dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>
Exportateurs ou négociants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acheter les produits d'anacarde chez les commerçants (acheteurs);</li> <li>• Négocier et maintenir les liens d'affaires avec les autres acteurs en respectant les clauses contractuelles ;</li> <li>• Contribuer à animer le dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires.</li> </ul>
Etablissements financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités financières du monde rural ;</li> <li>• Adapter les financements aux exigences de l'activité agricole ;</li> <li>• Promouvoir le warrantage au niveau des OP.</li> </ul>

Légende :

\* : Ce sont des rôles officiels qui devraient jouer les différents acteurs.

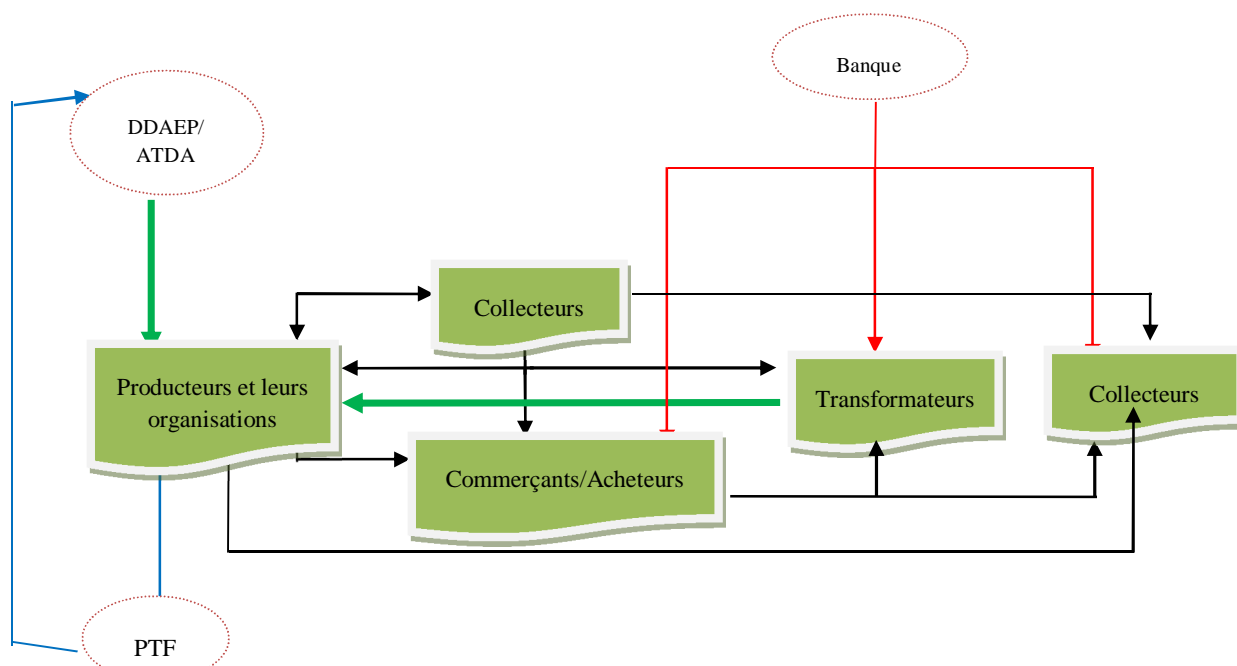
\*\* : Il y a des acteurs comme les distributeurs d'intrants qui n'arrivent pas à jouer leur rôle.

Les distributeurs d'intrants estiment que les quantités d'intrants demandés (engrais spécifiques, produits phytosanitaires, etc.) sont en faible quantité pour rentabiliser leur importation.

Les Etablissements financiers ne sont pas assurés du retour de leurs investissements pour accorder des crédits aux producteurs.



3.2.2.4. Cartographie des acteurs (les liens d'affaires entre ces acteurs suivants les maillons de la filière anacarde: acteurs niveau local, méso, macro)



Source : GiZ-BMZ/ProAgri (2012)

LEGENDE :

- Appui technique et financier
- Lien d'affaire fort
- Lien d'affaire faible
- ↔ Lien d'affaire avec préfinancement des activités
- Crédits
- Appui technique

### 3.3. Evaluation de l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte

Avant de procéder à cette évaluation, il est bon de connaître lesdits intrants et matériels de production des noix de cajou au Bénin.

### 3.3.1. Liste des intrants et matériels de production et de récolte post-récolte des noix de cajou à évaluer

Selon les familles d'acteurs et les structures de promotion de la filière anacarde, l'inventaire des plus importants intrants et équipements de production (y compris ceux pour l'entretien des plantations) et de transformation des noix de cajou au Bénin est résumé dans le tableau 4 :

**Tableau 4:** Inventaire des intrants de production de noix de cajou

N°	Intrants et équipements de production	Observations
<i>Intrants</i>		
1	Plants greffés	
2	Arbres élités	
3	Produits phytosanitaires	
4	Herbicides	utilisation de plus en plus importantes à cause des feux de végétation
5	Engrais spécifiques anacarde	l'utilisation de l'engrais coton est une adaptation
6	Sacheries pour la pépinière	
7	Ombrières	utiles en pépinière
<i>Matériels et équipements agricoles</i>		
8	Sacs de jute	non estampés ailleurs
9	Débroussailleuses	
10	Scies égoïnes	
11	Tronçonneuses	
12	Kit de greffage: secatelles, ciseaux, etc.	
13	Pulvérisateurs	
14	Pesons électroniques	pour les mesures du KOR
15	Pince Calao	utile dans la mesure du KOR
<i>Autres facteurs de production importants</i>		
16	Eau	pour l'irrigation

### 3.3.2. Evaluation de l'offre et de la demande en intrant de production, de récolte et de poste récolte des noix de cajou au Bénin

Le tableau 5 présente l'offre et la demande des intrants de production, de récolte et de poste-récolte. Malgré les difficultés d'obtention de chiffres pour analyser plus convenable les

différents éléments, les calculs effectués sur la base des données collectées auprès des acteurs coïncident bien avec leurs déclarations et les observations de terrain.

#### *3.3.2.1. L'offre et le demande des plants greffés*

Les plants greffés sont de nos jours la base même de la production de noix de cajou au Bénin. Pour la campagne agricole 2017-2018 en cours, sur une demande de 1 462 400 plants greffés 33 710 ont pu être mis à la disposition des producteurs soit une offre satisfaite seulement à 2%. Si rien n'est fait pour changer positivement la situation et que la demande garde la même tendance, le nombre de plants en manque pour la prochaine campagne 2018-2019 est estimé à 2 095 356.

La probabilité pour les producteurs manque de plus de plants greffés est effectivement fortement confirmée par la tendance de ces dernières années. Beaucoup de fonctionnaires retraités ou en voie de l'être s'investissent actuellement dans la production des noix de cajou. Au cours de nos récentes missions de terrain, nous avons observé de nouvelles plantations d'anacardières dans la zone de production notamment dans les Départements des Collines, du Borgou et de la Donga ; selon nos investigations, les propriétaires de ces anacardières sont des fonctionnaires exerçant ailleurs loin de leurs plantations, et bien informés de l'intérêt des plants greffés, d'où une demande de plus en plus forte.

#### *3.3.2.2. Les arbres élites et les parcs à bois : questions casse-têtes*

Les demandes en arbres élites et en parcs à bois sont respectivement de 1 877 et 375 contre des offres de 340 arbres élites et 20 parcs à bois. En d'autres termes, les offres ont satisfait seulement à 18% pour les arbres élites et 5% de parcs à bois. Cela confirme les plaintes de la FENAPAB qui estime qu'il y a un manque sérieusement de d'arbres élites et de parcs bois pour prélever les greffons qui serviront à greffer les plants naturels (non greffés).

Multiplier les parcs à bois et les arbres élites dans les Communes, une solution idoine pour répondre à la demande actuellement non satisfaite des plants greffés.

*Encadré 2: Multiplier les parcs à bois et les arbres élites dans les Communes, une solution idoine pour répondre à la demande actuellement non satisfaite des plants greffés*

Les arbres élites sont éparpillés et en nombre insignifiant dans les Communes où les pépiniéristes en trouvent. Ces derniers sont obligés de parcourir de longues distances 30, voire 50 kilomètres pour prélever quelques greffons. Ainsi, ils reviennent à leur site et parfois n'arrivent pas à faire le greffage le même jour que le prélèvement est effectué, engendrant ainsi un bas taux de greffage. Certaines Communes ne disposent même pas de parcs pour le prélèvement d'arbre élites. Pour lever cette importante contrainte, il s'avère impérieux d'avoir 3 à 4 parcs à bois par Commune des zones favorables et très favorables à la culture de l'anacarde.

#### 3.3.2.3. *Les engrais spécifiques et les produits phytosanitaires*

L'offre des engrais spécifiques et des produits phytosanitaires est quasiment nulle. Pourtant la demande pour ces produits est présente. Les producteurs d'anacarde nous ont bien confirmé qu'ils souhaitent appliquer la fumure minérale (NPK) et organique à leurs anacardiers mais ils n'ont pas les moyens pour le faire. Certains ont reçu des formations sur l'utilisation des engrais organiques mais ne les ont utilisés dans leurs plantations. Tous les producteurs enquêtés au cours de la mission reconnaissent la nécessité d'amender leurs plantations, mais aucun d'eux ne le fait. Conscients du bas niveau de fertilité de leurs sols, ils estiment que ces fumures augmenteraient de loin leur production.

Il est à noter dans la gamme des engrais organiques, l'utilisation des engrais verts comme sous forme de plantes de couverture (*Mucuna spp.* par exemple) sont très bénéfiques pour la croissance des plantes dont l'anacardier (Casky et Etèka, 2000 ; Etèka, 2005). La plus grande contraintes pour l'utilisation du *Mucuna spp.* dans les vergers d'anacardier c'est les feux de végétation qui sont une pratique courante. Le mucuna est très sensible au feu, notamment pendant l'harmattan. Par ailleurs il existe de plus en plus la promotion des engrais liquides pour les vergers (notamment dans le maraîchage). Un de ces engrais liquides est le Bokashi (cf. encadré 4). Au Bénin un scientifique béninois a mis au point un engrais bio liquide, ABC Anacad Grower pour l'anacarde (encadré 5). Ces recherches lui ont valu des prix au point où des pays comme le Sénégal et la France signent avec lui des contrats pour la poursuite de ces recherches.

Pour ce qui concerne les produits phytosanitaires, les producteurs ont aussi que leurs plantations d'anacarde sont sujets à des attaques parasitaires mais ils se débrouillent en achetant parfois des produits tout-venant sur le marché ou à leur disposition pour traiter quelques fois les plants. A la limite, ils prennent des insectes coton pour traiter les plants d'anacarde, les cotonculteurs bénéficiant d'achat à crédit, ce qui n'est pas le cas pour les anacardierculteurs.

L'autre revers de la manche c'est que la quantité de la demande est très insignifiante (moins de 20 Tonnes au total, cf. tableau 5). Cette quantité n'attire aucun importateur d'intrant comparativement à ce qui se passe avec la filière coton. Dans tous les cas, l'utilisation de l'engrais notamment minéral n'est pas sur l'anacardier n'est pas partagée par tous les acteurs de la filière. Selon certains, les noix cajou du Bénin sont de très bonne qualité qu'il faut préserver ; l'usage des engrais chimiques pourrait porter préjudice à cette qualité des noix.

*Encadré 3: Engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour la production de noix de cajou*

Les engrais spécifiques à la production de noix de cajou ainsi que les produits phytosanitaires ne sont pas disponibles parce que la demande demeure pour le moment très faible voire inexistante. Les solutions à l'approvisionnement en engrais spécifiques et en produits phytosanitaires de l'anacardier résident sans doute au sein des producteurs de noix de cajou ; ils doivent mieux s'organiser en ce sens. Les quantités demandées étant faibles et ne suscitant aucune attraction des importateurs, les producteurs de noix de cajou devront s'associer à leurs homologues des pays de la sous-région pour une commande groupée des engrais spécifiques anacarde au cas où d'autres solutions meilleures ne s'offrent pas à eux. Cependant, il y a une lueur à l'horizon : les réflexions se poursuivent actuellement au niveau de l'Etat central qui prévoit importer des engrais sous forme d'éléments simples afin de les combiner sur place (au Bénin) pour avoir les divers engrais spécifiques aux différentes cultures vivrières et fruitières (B2A, 2017, Comm. pers.).

*Encadré 4: Le Bokashi : engrais organique liquide*

Le Bokashi est un engrais liquide obtenu par transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, et autres) en compost nutritif pour les plantes. Le compostage Bokashi s'appuie sur l'ajout de micro-organismes qui vont permettre la fermentation des matières. Le terme Bokashi vient du Japon. Il signifie « matière bio fermentée » ou « matière organique fermentée ». Le Bokashi est un mélange de son, de sucre et d'eau, enrichi d'une culture de micro-organismes : bactéries, levures et champignons. Ces micro-organismes vont accélérer le processus de

décomposition des déchets en provoquant leur déshydratation. Ce processus permet de conserver l'ensemble des nutriments importants, qui seront, par la suite, utiles à vos plantes. En effet, la présence des micro-organismes dans le Bokashi permet la production de substances bioactives : enzymes, minéraux, antioxydants, vitamines... et la conservation de l'azote.

Vous obtiendrez ainsi un compost et un engrais liquide<sup>4</sup> riches en éléments nutritifs pour vos plantes, en seulement 15 à 20 jours. Le compost ainsi obtenu assure un apport nutritif bio disponible favorable à la vie du sol.

*Encadré 5: ABC Anacad Grower, un engrais biologique liquide pour l'anacardier mis au point au Bénin*

Un chercheur béninois a mis au point des engrais biologiques liquides dont ABC Grower pour l'anacardier. Pour ce dernier, il existe deux formulations : ABC Anacad Grower 1 pour la phase végétative, croissance et développement de l'anacardier, et ABC Anacad Grower 2 pour la phase de fructification et de production. L'application se fait au collet ou sur les feuilles suivant l'âge des plants. Le produit subit une dilution 100x ou 200x et se vend à 2500 FCFA par litre (cf. figure 2). Ce jeune étudiant est actuellement sollicité par plusieurs pays dont la France et le Sénégal pour la présentation de ses résultats de recherche et les possibilités de collaboration.



*Figure 2: ABC Grower, un fertilisant bio liquide mis au point au Bénin et utilisé pour l'Anacardier*

---

<sup>4</sup> Il existe le Bokashi solide. Pour ce dernier, une fois la fermentation terminée, le compost peut être enterré ou placé dans un tas de compost modifié pour compléter sa décomposition. Le produit final est un compost foncé, prêt pour le jardin ou le verger.

#### 3.3.2.4. *Les sacs de jute*

Les sacs de jute utilisés aussi bien par les producteurs que les commerçants (acheteurs, collecteurs) de noix de cajou proviennent en grande partie du Ghana. Ils sont souvent estampés « Ghana cocoa board ». D'autres sacs de jute proviennent du Nigéria, mais selon les enquêtés (producteurs, commerçants, transformateurs), la majorité des sacs viennent du Ghana. Aucun sac de jute n'est produit au Bénin selon nos enquêtes.

Dans le passé, le Bénin, alors Dahomey, produisait du kénafé qui servait à fabriquer les sacs de jute. Ces derniers sont très importants pour la bonne conservation des produits agricoles tels que les noix de cajou pour lesquels les sacs de polyéthylène sont impropres à la conservation (risque de chaleur). Mais cette culture est abandonnée au Bénin depuis longtemps. Les noix de cajou emballées dans des sacs de polyéthylène perdent leur qualité (KOR bas, prolifération de moisissures, mauvaise odeur, ...) entraînant ainsi une perte d'argent au producteur.

#### *Encadré 6: Fabrique ou commande de sacs de jute pour satisfaire la demande*

La demande en sacs de jute existe (125.000) mais l'offre est aux mains des commerçants locaux disparates et occasionnels qui n'opèrent pas spécifiquement dans le secteur des noix de cajou ou des vivriers. Les offres sont insignifiantes et pas maîtrisées. Pire, les sacs qui viennent du Ghana sont prévus pour le commerce du cacao au Ghana et sont en conséquence estampés « Ghana cocoa board » ; en les utilisant pour exporter au niveau international, il ne sera pas aisé de comprendre que ce sont les produits du Bénin qui se trouvent dans ces sacs de jute « made in Ghana ». Pourtant les noix de cajou en provenance du Bénin sont classées de meilleure qualité de la sous-région et même à l'internationale. Une solution à cet effet pourrait être la fabrication des sacs de jute au Bénin (culture du kénafé) ou à défaut la commande groupée de sacs de jute avec d'autres producteurs de vivriers des pays de la sous-région ouest-africaine.

**Tableau 5: l'offre et la demande en intrants de production et de récolte post-récolte**

<b>Intrants</b>	<b>Besoin à l'hectare</b>	<b>Superficie à exploiter</b>	<b>Demande nationale</b>	<b>Offre</b>	<b>Solde</b>
<i>Intrants</i>					
Greffons	140	6 705	938 700		
Plants greffés en 2017-2018			1 462 400	33 710	-1 428 690
Plants greffés en 2018-2019			2 137 900	42 544	-2 095 356
Arbres ou plants totaux	100	6 705	670 500		
Arbres élites			1 877	340	-1 537
Nombre de parcs à bois			375	20	- 355
Engrais NPK 15-15-17 (Tonnes)		29 506	2 360	0	-2 360
Engrais NPK 12-12-25 (Tonnes)		108 188	10 819	0	-10 819
Fongicide Coga en poudre (Tonnes)	0,002	196 705	393	0	- 393
Fongicide Topsin-M (Tonnes)	0,35	137 694	48	0	- 48
Herbicide Kalash (litres)	1	108 188	108 188		
Pots pour pépinière perte considérée 2%			2 180 658		
Ombrières (mètres carrés)			42 758		
<i>Matériels et équipements récolte et poste-récolte</i>					
Sacs de jute de 100kg			12 500		
Sacs de jute de 80kg			112 500		
Débroussailleuses					
Scies égoïnes					
Tronçonneuses					
Kit de greffage: sécateurs, ciseaux, etc.					
Pulvérisateurs					
Pesons électroniques					
Pince Calao					
Gants de protection					



### 3.3.3. Contraintes et opportunités d'accès aux intrants de production de noix de cajou

Tableau 6: Contraintes et opportunités relatives à l'accès aux intrants de production des noix de cajou

Contraintes	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non disponibilité d'engrais spécifiques ;</li> <li>- Inexistence d'un programme de recherche continue sur l'anacardier pour conduire des études fiables sur les intrants spécifiques</li> <li>- Insuffisance de financement pour recherche sur l'anacardier ;</li> <li>- Quantités d'intrants spécifiques à l'anacardier assez faibles pour intéresser les distributeurs d'intrants ;</li> <li>- Insuffisance d'arbres élites pour le prélèvement des greffons ;</li> <li>- Insuffisance prononcée de parcs à bois obligeant les pépiniéristes à aller loin de leur site pour prélever des greffons ;</li> <li>- Faible maîtrise du greffage par certains pépiniéristes ;</li> <li>- Les pépiniéristes ne se comportent pas souvent comme des entrepreneurs : ils sont souvent des attentistes, ne cherchent pas le financement, etc. ;</li> <li>- Incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles ;</li> <li>- Insuffisance et inadéquation du financement du secteur agricole ;</li> <li>- Méconnaissance des produits de traitement sur l'anacardier ;</li> <li>- Disponibilité limitée des sacs de jute ;</li> <li>- Non disponibilité de l'eau citée comme facteur de production : les producteurs pouvaient faire de l'irrigation comme cela se passe dans d'autres pays comme le Brésil ;</li> <li>- Faible organisation des producteurs pour la mise en place des intrants en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets et programmes acteurs du secteur agricole très engagés, très actifs et déterminés à accompagner le développement de la filière anacarde ;</li> <li>- Existence de pépiniéristes et de techniciens de greffage;</li> <li>- Possibilité de faire du surgreffage des anciennes plantations notamment dans les Collines ;</li> <li>- Existence de zones (Tchaourou, Département des Collines, Djidja) anciennement de productrices de kénafé qui est la matière première dans l'usine de fabrication de sacs de jute. Les zones telles que Tchaourou et les Collines se trouvent être encore des zones très favorables et de grandes productions de noix de cajou ;</li> <li>- Décision du gouvernement d'importer au Bénin des formules d'engrais simples qui seront ensuite composés pour avoir des engrais spécifiques à chaque culture dont l'anacardier ;</li> <li>- Déclaration du Gouvernement qui veut que la production passe de 120.000 tonnes à 300.000 tonnes par an ; en profiter pour demander du matériel de laboratoire, financement de la recherche, etc.</li> <li>- Programme d'appui à l'amélioration de productivité de l'anacardier (étude de faisabilité en cours, B2A, Comm. pers.)</li> <li>- Demande toujours grandissement des noix de cajou au niveau international : les producteurs de noix dispose de marchés, donc pas de vente ; ils peuvent investir dans l'achat des intrants ;</li> <li>- Existence de vastes superficies agroécologiquement favorables à la production de noix de cajou pouvant</li> </ul>

<p>dehors de l'Etat : les producteurs attendent que la solution viennent de l'Etat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode cession des intrants au comptant ;</li> <li>- Inexistence de central d'informations ;</li> <li>- Non retour de sacs de jute prêtés aux producteurs et acheteurs ;</li> <li>- L'utilisation des semences de noix de cajou ne permet pas d'avoir des arbres homogènes ;</li> <li>- Inexistence de structure indiquées vendant les intrants d'anacardier : les commerçants vendent un peu de tout ;</li> <li>-</li> </ul>	<p>augmenter le revenu des producteurs, donc leur accessibilité aux intrants de production ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière anacarde création d'emplois (1000 Tonnes donnent 100 emplois) donc de capacités d'accès aux intrants ;</li> <li>- Volonté des producteurs et autres acteurs à avoir des sacs de jute du Bénin pour préserver le label béninois des noix de cajou et la traçabilité ;</li> <li>- Existence de l'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA) : elle est créée récemment et peut être renforcée sur le plan technique et organisationnel afin de jouer un important rôle dans la mise en place et/ou la gestion des intrants de la filière</li> <li>- Existence de la fâtière nationale des producteurs (FENAPAB) ;</li> <li>- Possibilité d'échanges avec les Vietnamiens qui disposent des équipements et de la technologie spécifique de production (proposition dans approche cluster) ;</li> <li>- Faire contribuer le prélèvement de 60 FCFA de taxes sur exportation des noix de cajou à la mise en place d'intrants spécifiques ;</li> <li>- Bonne qualité des noix du Bénin sur le marché international ;</li> <li>- Centralisateur/Distributeur de plants greffés, une opportunité d'affaires ;</li> <li>- Des essais de clonage au Ghana, occasion d'avoir plusieurs plants homogènes en peu de temps</li> </ul>
---	---

### **3.4. Leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants de production**

#### **3.4.1. Défis à relever**

- Assurer la mise à disposition des producteurs de plants greffés de bonne qualité ;
- Planter et multiplier les parcs à bois dans les Communes ;
- Faciliter l'approvisionnement en sacs de jute ;
- Assurer le financement de la recherche sur les intrants spécifiques à la production des noix de cajou;
- Approvisionner les producteurs en engrais spécifiques et produits phytosanitaires répondant aux normes sur les vivriers ;
- Assurer le contrôle et le suivi de la production de noix.

#### **3.4.2. Actions à mettre en œuvre pour améliorer ou favoriser l'accès en intrants de production et de transformation de noix de cajou**

L'approche suggérée pour améliorer ou en faveur de l'accès en intrants au maillon production et transformation de des noix de cajou au Bénin est l'approche cluster. Cette approche basée sur la promotion des systèmes productifs locaux, cadre bien avec l'esprit de l'agrobusiness dans la mesure où elle renforce les liens entre les différents acteurs à la base.

Les producteurs d'anacarde pour la plus part sont de petits producteurs limités en moyens financiers et qui n'ont pas un accès au financement (achat d'équipement, activités dans les plantations, récoltes et post récoltes) ce qui les oblige à s'engager avec les acheteurs de noix en vendant leur production en herbe. Cet état de chose ne favorise pas le maillon transformation car les usines se retrouvent mal approvisionner sur le plan quantitatif que qualitatif.

A travers l'approche cluster, qui est un partenariat volontaire (agrégation) entre les différents acteurs de la filière dans le but de maximiser le profit de tous les acteurs. Cette approche consiste à intégrer un certain nombre de producteurs d'anacarde (agrégés) autour d'une Union Communale des Producteurs d'Anacarde (agrégateur) disposant d'une forte capacité managériale, financière et technique lui permettant d'optimiser le processus de production et la commercialisation du produit.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective de cette approche permettra d'enregistrer les facteurs clés suivants, déterminants le succès :

- la **proximité** : un groupe de producteurs de la même aire géographique, ayant les mêmes défis et la même vision, travaille en entreprise pour attirer les acheteurs, les fournisseurs et la main d'œuvre ;
- la génération d'un **climat de confiance** entre tous les acteurs et partenaires, qui constituent la richesse la plus intangible, mais la plus précieuse d'un cluster ;
- les **alliances entre parties prenantes** du cluster, pour créer des avantages compétitifs à travers différentes formes de collaboration.
- Les agrégés (agrobusiness) bénéficient des **avantages** apportés par l'agrégateur en matière de fourniture d'intrants, de modernisation technologique, de facilitation de l'accès au financement et de reconversion vers des créneaux à plus haute valeur ajoutée. L'agrégateur de son côté bénéficie d'une **sécurisation de ses approvisionnements**, d'une extension de son périmètre amont, de l'optimisation de ses coûts logistiques et, de fait, du renforcement de ses capacités.

Pour rendre plus performant les clusters, il est prévu le développement d'un cluster autour de chaque Union Communale des Producteurs d'Anacarde (cf. figure 3).

Les rôles des différents acteurs dans ce schéma sont définis comme suit :

**IFA** : C'est l'interlocuteur principal avec l'Etat. Il regroupe toutes les familles d'acteurs.

- Administration de la filière
- Négociations des prix (marchés)
- Approvisionnement en intrants production et de transformation

#### **FENAPAB**

- Approvisionnement des agrégés en équipement de production,
- Appui aux UCPA
- Distribution d'intrants de production

#### **Agrégateur : UCPA**

- Collecte de noix brute;
- Ventes groupées noix brute;
- Organisation des pépiniéristes;
- Parcs à bois communal;

- Distribution d'intrants

***Petit producteurs :***

- Production d'anacarde à petite échelle

***Transformateurs***

- Achat de noix cajou brutes des agrégés
- Approvisionnement des producteurs en sacs
- Transformation des noix brutes en amandes
- Mise en marché des amandes

***Fournisseurs d'intrants de production :***

- Fourniture matériels de production- Fourniture intrants agricoles

***Fournisseurs d'intrants de transformation :***

- Fourniture d'équipements-Energie-

***ATDA:***

- Appui-Conseil
- Coaching- Contrôle

***SFD:***

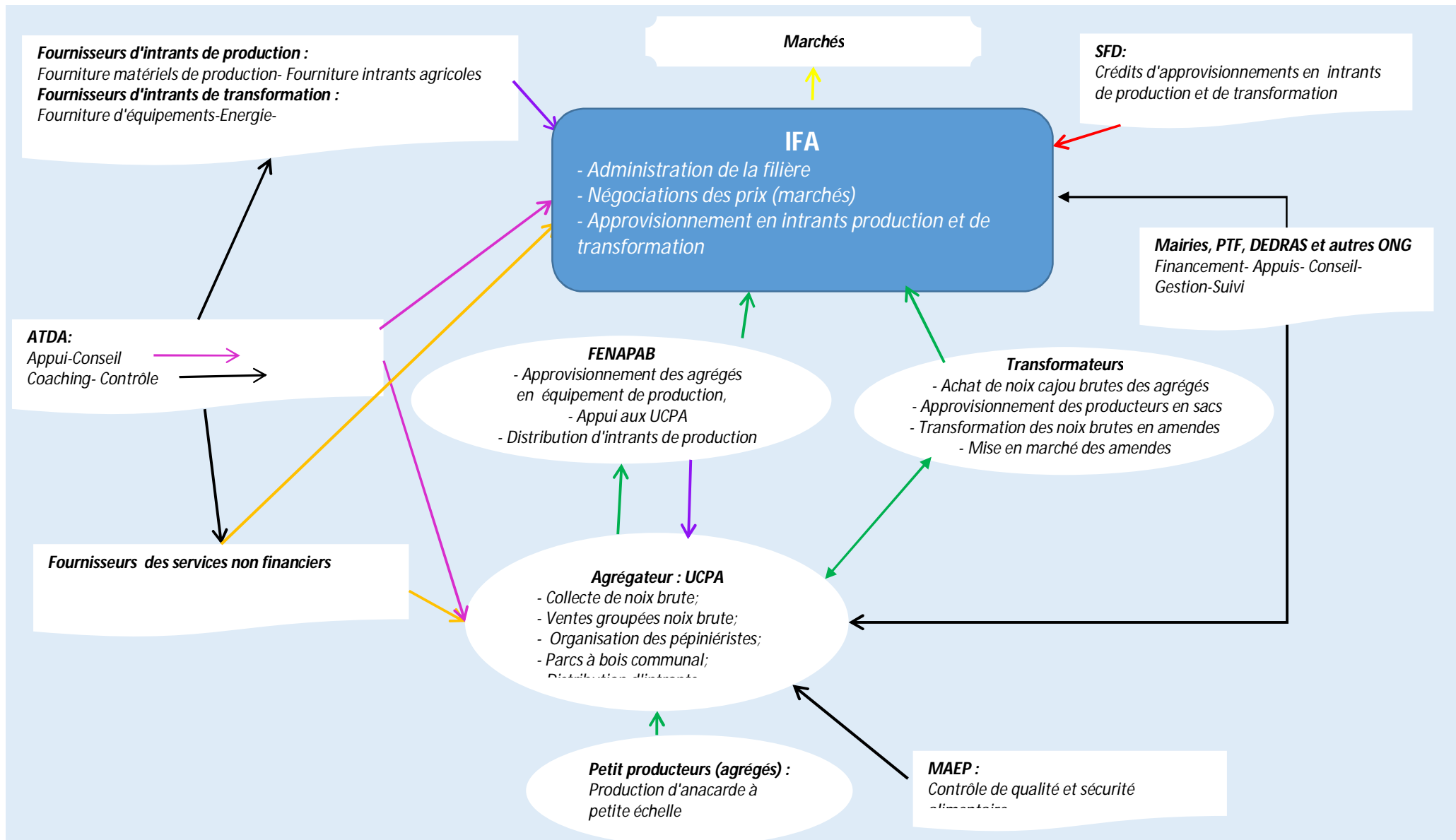
- Crédits d'approvisionnements en intrants de production et de transformation

***Mairies, PTF, DEDRAS et autres ONG***

- Financement – Appuis – Conseil - Gestion-Suivi

***MAEP :***

- Contrôle de qualité et sécurité alimentaire
- Autres fonctions régaliennes.



**Figure 3:** Schéma de l'approche cluster montrant les leviers d'action à mener pour améliorer ou favoriser l'accès en intrants de production et de transformation de noix de cajou

## ANALYSE AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION

### **3.5. Etat des lieux des intrants et équipements de transformation et sélection des plus utiles**

Le maillon transformation de la filière anacarde est très peu développé. Ce maillon est animé par les unités individuelles ou de groupements de transformation artisanale de très faible capacité de moins de 20 tonnes/an produisant des amandes grillées pour le marché, des unités semi-industrielles de capacité inférieure à 150 tonnes/an avec une technologie basée sur la technologie indienne mais avec des équipements plus modestes et d'adaptation et les unités de type industriel. Il existe très peu d'unités de transformation des noix de cajou à l'échelle industrielle. Et celles qui fonctionnent, s'accommodent de procédés artisanaux archaïques de décorticage des noix pour produire essentiellement pour le marché domestique et la sous-région. Les unités sont confrontées à des difficultés liées à l'indisponibilité de l'énergie électrique à bon prix et des emballages des produits.

Ce maillon fait face à d'énormes difficultés d'accès à l'énergie et de gestion des déchets issus de la transformation des noix d'anacarde. Les coques stockées dans les usines de transformation sont brûlées dans des fours pour fournir l'énergie nécessaire à la fragilisation des noix, l'étuvage et le séchage des amandes directement utilisées comme combustibles. Cette combustion non contrôlée génère d'importantes nuisances car l'huile qui imbibe ces coques produit des fumées âcres et irritantes pour les yeux.

A cet effet, des essais ont été fait à travers la construction de deux pyrolyses sur la base d'un modèle de réacteur conçu par CEFREPADE et RONGEAD. Ces pyrolyseurs ont été utilisés au Bénin pour permettre la valorisation des coques de noix d'anacarde en gaz et charbon. Les études réalisées ont montré que le réacteur de pyrolyse utilisé permet de valoriser sous forme de gaz environ 82 % de la masse de coque traitées et produit environ 18 % de charbon. Par ailleurs, du point de vue énergétique, les gaz valorisés correspondent à 74 % de l'énergie des coques traitées, tandis que les 18 % de charbon obtenu correspondent à 26 % de l'énergie totale.

Les produits de l'anacarde qui peuvent faire l'objet de la transformation sont la noix brute de cajou en amande, la pomme en jus et les coques de noix d'anacarde en gaz et charbon. Dans ce cadre, il sera distingué la transformation de la noix de cajou et celle de la pomme. Il faut

remarquer que la transformation de la noix de cajou est prépondérante dans l'industrie de cajou des pays comme le Bénin, la transformation de la pomme en jus restant encore à un stade artisanal. Le traitement de la noix de cajou permet d'obtenir d'une part, les amandes de cajou, et d'autre part les coques et le CNSL.

Différents intrants interviennent dans la transformation de l'anacarde. Il s'agit notamment de la matière première, des équipements et matériels, et finalement de l'infrastructure.

### **3.5.1. Noix brute de cajou**

D'excellente qualité, la noix cajou du Bénin est fortement recherchée sur le plan international. La valeur KOR moyenne varie entre 47 et 49 Ibs. Le prix plancher du kilogramme au cours de la campagne précédente (2016-2017) était de 500 F CFA le kilogramme. Ces noix fortement recherchées font face sur le marché à un mélange des produits de qualité inférieure provenant des pays voisins.

Les différents acteurs de la transformation sont fournis en noix brute de cajou par des acteurs intermédiaires de commercialisation ou acheteurs que sont les collecteurs, les courtiers et les CVPA. Leurs principales fonctions se résument à l'achat des noix auprès des producteurs et la revente de ses noix aux acteurs de la transformation.

#### **Les collecteurs intermédiaires**

Ils interviennent dans des zones bien définies. Ils sont soit intermédiaires directs entre les transformateurs les producteurs ou soit, ils utilisent un réseau organisé de courtier pour maximiser l'atteinte des objectifs quantitatifs. Ils sont généralement fils du village ou étranger résidant dans le village pour le commerce. Dans un premier temps la marchandise achetée et regroupée dans les villages dans des chambres accessibles faisant office de magasins puis convoyée au moyen de camionnettes vers les magasins des transformateurs.

#### **Les courtiers**

Au moyen de motos, ils se rapprochent la marchandise pour les collecteurs. Ils sont payés journalièrement au prorata des volumes d'achat. Les modes de traitement des courtiers varient d'une localité à une autre, d'un collecteur à un autre et selon la situation du marché.

#### **Les Coopératives Villageoises de Producteurs d'Anacarde (CVPA)**

Les transformateurs pour s'approvisionner en noix brute auprès des URPA. A travers les ventes groupées d'anacarde par le réseau de l'URPA, les CVPA perçoivent de l'argent d'un acheteur



(transformateur) pour lui mobiliser les noix de leurs membres. Dans ces conditions, l'acheteur paie une commission communément appelée frais de gestion au réseau de l'URPA.

### **3.5.2. Pomme de cajou**

La transformation de la pomme de cajou n'est pas encore développée. Exécutée de façon artisanale, elle est l'activité des femmes et pratiquée à échelle réduite. Cette forme de transformation n'est pas valorisée car à la récolte de la noix, les pommes sont jetées et d'autre consommées par les ménages.

Notons tout de même qu'il a été développé par certaines structures faîtières, un département en charge de la transformation artisanale de la pomme de cajou comme c'est le cas dans l'Atacora-Donga, où l'URPA a produit en 2015, vingt-deux mille (22.000) bouteilles de 0,25cl de jus de pomme vendues en détail à 500 FCFA l'unité.

### **3.5.3. Equipements de transformation**

L'industrie béninoise de transformation du cajou est naissante. Au nombre des unités de transformation on distingue entre autres:

- des unités industrielles dont les activités de transformation fournissent essentiellement les amandes destinées presque exclusivement à l'exportation. Elles sont en nombre très limité, trois au maximum ayant des capacités installées plus importantes.
- des unités de traitement de noix de cajou dont les activités portent sur une faible proportion de la production de noix de cajou brutes. Elles sont les plus nombreuses.

La plupart de ces unités sont issues soit des initiatives des promoteurs privés locaux, soit d'initiatives conjointes entre les opérateurs privés nationaux et expatriés, ou des investisseurs privés expatriés. La capacité totale installée est estimée à 28.000 tonnes réparties en quatre catégories d'unités à savoir :

- les grandes unités de capacité supérieure à 5000 tonnes de noix, une seule dans cette catégorie
- les unités de taille moyenne ayant une capacité comprise entre 1000 et 5000 tonnes, au nombre de six (06)
- les petites unités de capacité inférieure à 1000 tonnes, au nombre de cinq (05)

- les unités artisanales que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire généralement gérées par les femmes entrepreneurs.

### 3.5.3.1. Les unités industrielles ou usines

Sur investissement privé, elles sont au nombre de sept (Tableau 7) dans le secteur de la transformation de noix brutes en amandes blanches destinées à l'exportation (Tolaro Global, KAKE 5, La Lumière, Afonkantan Cashew Benin, Nad & Co, UPS et Fludor sa.) mais, le taux d'utilisation reste très faible (environ 10% de la capacité installée), en raison des difficultés d'approvisionnement en noix brutes et de l'accès au financement compétitif.

**Tableau 7:** Principales usines de transformation de noix brute de cajou

Nom de l'usine	Capacité installée(T)	Zone d'implantation
LUMIERE	2000	Tchèti
KAKE 5	3000	Savalou
NAD & Co	1500	Badékparou
UPS	1500	Calavi
TOLARO GLOBAL	3000	Tourou
AFOKANTAN	2000	Tchaourou
FLUDOR	15000	Bohicon
<b>TOTAL</b>	<b>28.000</b>	

Source : Données collectées lors des enquêtes (ICA, CNTC)

La technologie utilisée dans les usines est faite des équipements que sont : calibreurs des noix brutes (en 4 catégories), fragilisateurs à vapeur, postes de décortilage des noix, étuves pour le séchage des amandes décortiquées (avant dépelliculage), chaînes de dépelliculage mécanique, postes de calibrage (triage). Ces équipements sont pour la plus part adaptés localement ou importé (provenant d'Inde).

### 3.5.3.2. *Torréfacteurs d'amande*

En dehors de la transformation industrielle, il existe des torréfacteurs d'amande (cf. Tableau 8). C'est généralement l'initiative des femmes. Ce type de transformation artisanale est tourné vers la consommation locale.

*Tableau 8: Quelques torréfacteurs d'amande*

N°	Nom de l'entreprise	Lieu
1	AFETRACA	Cotonou
2	GROUPE ZANCLAN	Akpakpa, Cotonou
3	CENTRE SONGHAI	Porto Novo
4	KADJOGBE	Cotonou
5	V2M	Parakou
6	GNICOBOU ET FILS	Fidjrossè, Cotonou
7	FREE CAJOU	Fidjrossè, Cotonou
8	SOUER MELAN	Akpakpa

### 3.5.3.3. *Energie*

Le fonctionnement des usines de transformation fait recours à une forte dépendance en énergie électrique. Le branchement à l'énergie fournit par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) constitue un véritable labyrinthe, et l'instabilité du courant électrique un casse-tête pour les promoteurs des usines. L'alimentation électrique à l'aide d'un groupe électrogène n'est pas du tout rentable pour les usines de transformation de noix de cajou.

### 3.5.3.4. *Les emballages*

Les promoteurs des usines s'en approvisionnent en Inde, aux USA, au Brésil. Les emballages importés des pays de la sous-région notamment Ghana et Nigéria sont de qualité inférieure, réduisant la qualité des amandes à l'exportation : donc pas conseillés.

#### 3.5.3.5. *Bouteille de verre*

Les transformatrices (artisanales) s'approvisionnent en bouteilles recyclées généralement dans les marchés locaux. Si les conditions d'hygiène ne sont pas bien respectées, les produits fournis seront de qualités douteuses, impropres à la consommation.

#### 3.5.3.6. *Sachet*

Il permet d'emballer les noix transformées. Il existe plusieurs types de sachet. Ceux utilisés par les usines et les transformateurs locaux. Ils sont fait de plastique pour la plus part et varie de standing en fonction de ce qu'ils sont utilisés par les transformateurs locaux ou les usines. Ces sachets sont disponibles sur le marché ou facilement concevable.

#### 3.5.3.7. *Carton*

Ils sont utilisés par les usines pour conditionner les noix transformées et ensachées, ils sont fournis aux usines par des imprimeries installés dans les grandes Communes du Bénin.

#### 3.5.3.8. *Infrastructures de stockage*

Une fois les noix transformées et conditionnées, elles sont entreposées dans des magasins qui présentent des conditions d'aération et d'humidité favorable à la bonne conservation des noix avant leur commercialisation/exportation.

### **3.6. Contraintes et opportunités liées à l'accès aux intrants de transformation**

Les principales contraintes à la transformation de noix de cajou au Bénin reposent essentiellement sur l'approvisionnement en noix de cajou, la très faible maîtrise de la technologie, les connaissances limitées en matière de gestion des usines de transformation et les difficultés de financement tant pour les équipements que pour l'approvisionnement en matière première. Toutefois, les technologies modernes sont utilisées au niveau des dernières usines installées dans le pays.

Il importe de s'interroger sur la rentabilité effective des unités de transformation, notamment par rapport à la capacité requise pour assurer cette rentabilité. Les données issues de certaines études récentes estiment nécessaire de disposer d'une capacité minimale de 3000 T/an pour garantir la rentabilité d'une unité de transformation et éviter des investissements à perte. Si cette conclusion se confirmait, le relèvement des capacités de la plupart des usines de transformation

de cajou du Bénin devient nécessaire. Par ailleurs, dans une dynamique de promotion de l'industrie locale de transformation de noix de cajou, la politique nationale devrait viser un accroissement plus marqué des capacités locales à travers une politique de priorisation de l'approvisionnement en matière première des usines installées (Manigui et Bédiyé, 2016).

Au regard des capacités installées et de l'éventuelle nécessité d'atteindre le seuil minimum de rentabilité de 3000 T/an d'une unité de transformation, il apparaît un potentiel d'accroissement de l'ordre de 20000T/an. Ce qui permettrait de viser un objectif de transformation locale de l'ordre de 50% de la production totale de noix de cajou brute du Bénin d'ici à 2021 annoncé par le nouveau Gouvernement.

L'approvisionnement des usines de transformation est tributaire de plusieurs facteurs dont la maîtrise requiert des capacités de gestion intégrant notamment :

- le développement de liens d'affaires durables entre les usines et les producteurs
- la durabilité de l'approvisionnement en matière première
- la connaissance et le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs de la chaîne de valeurs du cajou en tenant compte du principe que l'on doit savoir qui transforme ?, qui vend quoi?, qui achète quoi? qui exporte quoi? , et les conditions d'exercice de chacun des rôles ainsi que les modalités d'application.

Le rôle de l'Etat dans cet engrenage de contraintes devra être la promotion de la filaire en accordant des facilités (exonération, distribution équitables des montants prélevés à l'exportation au profit des familles d'acteurs dont les transformateurs, etc.).

Les contraintes et opportunités relatives à la fourniture d'intrants spécifiques ont été présentées dans le tableau 9.

### **3.7. Accessibilité aux différents intrants dans la transformation**

Les précédents chapitres et le tableau 9 permettent de comprendre que l'accès aux différents intrants est mitigés et difficile.

**L'accès aux noix brutes** en vue de la transformation sur place n'est pas aisé. L'arrêté interdisant aux négociants (expatriés) d'être sur le terrain de commercialisation a été abrogé donnant ainsi libre cours à la spéculation et aux surenchères. Le arrêtés demandant aux acheteurs de céder 5 tonnes de noix aux transformateurs n'est pas suivi et appliqué.

L'accès **aux équipements de pointe** n'est pas accessible aux nationaux et pas disponibles. La technologie disponible sur le territoire est actuellement dépassée dans les pays comme l'Inde, le Vietnam qui opèrent sur le même marché international que les nationaux béninois. La maintenance des équipements est encore dérisoire.

Les **sachets et autres emballages de qualité** ne sont pas disponibles. Les acteurs n'ont pas accès aux emballages appropriés sur le marché local pour le conditionnement de la noix brute, de l'amande blanche, de l'amande torréfiée, et du jus de pomme ; ce qui a une incidence négative sur la qualité, le label et la valeur ajoutée des produits.

Au total, on pourra dire que les transformateurs ont un accès passable aux intrants de transformation des noix de cajou.

**Tableau 9:** Contraintes et opportunités relatives à l'accès aux intrants et équipement de transformation des noix de cajou

Intrants	Contraintes	Opportunités
1. Noix brute	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence désavantageuse avec les importateurs de noix brute ayant plus de moyens ;</li> <li>- Accès difficile au financement pour l'approvisionnement en matières premières ;</li> <li>- Système d'approvisionnement en noix peu performant ;</li> <li>- Insuffisance d'informations sur les nouvelles technologies de transformation et sur leurs sources ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte production locale pouvant couvrir les besoins des transformateurs</li> <li>- FNDA créé mais guichet pas encore opérationnel ;</li> <li>- PAG a prévu la transformation de 50% des noix de cajou au Bénin chaque année d'ici à 2021 ;</li> <li>- Répartition appropriée des montants prélevés de 60 FCFA de taxes sur exportation des noix de cajou ;</li> </ul>
2. Pomme de cajou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais système de collecte des pommes mis en place ;</li> <li>- Difficulté de labellisation en raison de la qualité non stable des pommes ;</li> <li>- Utilisation de bouteilles recyclées pour la transformation de la pomme cajou ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PTF et ONG engagés aux côtés de l'Etat pour développer de la filière anacarde inclus la transformation des noix et l'accès aux intrants ;;</li> </ul>
3. Calibreurs des noix brutes (en 4 catégories), fragilisateurs à vapeur, postes de décortilage des noix, étuves pour le séchage des amandes décortiquées (avant dépelliculage), chaînes de dépelliculage mécanique, postes de calibrage (triage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements non disponible sur le territoire béninois ;</li> <li>- Adaptation localement faite de ces équipements limitée en rendement ;</li> <li>- Coûts d'acquisition des équipements de transformation très élevés ;</li> <li>- Technologie nouvelle et peu connue ;</li> <li>- Insuffisance d'information et de connaissance sur les types et modèles d'équipement ainsi que les performances des équipements ;</li> <li>- Faible maîtrise des différents équipements utilisés ;</li> <li>- Inexistence de services de maintenance appropriés ;</li> <li>- Indisponibilité des pièces de rechange des organes des usines de transformation de noix ; il faut les chercher au Ghana, en Inde, aux USA, etc. ;</li> <li>- Accès difficile au financement pour l'acquisition et l'installation des unités de transformation ;</li> <li>- Réticence des Institutions Financières par rapport aux risques que présente la filière anacarde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

Intrants	Contraintes	Opportunités
4. Huiles diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de ricin servant à la protection des mains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs zones agroécologiques favorable à la culture du ricin (l'Institut français de recherche sur le ricin IRHO avait installé sa station de recherche entre Diho et Ouogui dans la Commune de Savè.</li> <li>-</li> </ul>
5. Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Energies très couteuse (SBEE) ;</li> <li>- Difficultés de branchement (SBEE) ;</li> <li>- Fourniture de l'énergie non stable, beaucoup de cas de délestages ;</li> <li>- Groupe électrogène très couteux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de fournisseurs d'énergie (SBEE, importateur de groupe électrogène) ;</li> <li>-</li> </ul>
6. Matériels d'ensachage et conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importation de l'extérieur à des coûts élevés ;</li> <li>• Sachets achetés dans la sous-région de qualité inférieure ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponible auprès de fournisseurs à des prix très abordables ;</li> <li>-</li> </ul>



### **3.8. Leviers d'action en faveur de l'accès aux intrants de transformation**

#### **3.8.1. Défis à relever**

- Approvisionner les usines et transformateurs en noix de cajou brute ;
- Alimenter les usines en énergie électrique stable ;
- Faciliter l'installation des usines ;
- Faciliter le financement de la transformation des noix ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales du personnel des usines.

#### **3.8.2. Actions à mettre en œuvre pour favoriser l'accès en intrants dans le maillons de la transformation**

Cf. sous-section 3.4.2. se rapportant aux leviers d'actions pour améliorer l'accès aux intrants dans le maillon de production

## **4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La présente étude diagnostique portant sur les contraintes et les opportunités à l'accès aux intrants dans les maillons de production et de transformation au Bénin a permis de faire les constats suivants :

- De nombreux documents de stratégie ont été élaborés dans le secteur agricole en général en vue de développer ce secteur qui participe pour une grande part au développement économique et sociale de notre pays. Les structures centrales et décentralisés de l'Etat sont indiquées comme devant jouer des rôles administratifs et régaliens dans le développement des filières à promouvoir. Mais les dispositions spécifiques relatives aux intrants anacarde sont contenues dans ces cadres règlementaires généraux.
- Les contraintes à l'accès aux intrants des maillons de production et de transformation ont été passées en revue. Elles sont légions mais nous avons sélectionnées les plus importantes. Il s'agit notamment :

- Pour la production de : (1) l'insuffisance des plants greffés qui sont les gages d'une production en quantité et en qualité ; (2) le manque criard des parcs à bois dont on tire les greffons pour avoir des plants greffés ; la quasi inexistence des parcs à bois, situation oblige les pépiniéristes à aller à environ 50 km pour prélever des greffons mettant ainsi en mal le plants greffé voué à la non reprise avec toutes les autres conséquences,(3) la non disponibilité au Bénin des sacs de jute pour la récolte et la poste récolte des noix ; (4) l'insuffisance de recherche sur les intrants de production des noix de cajou, (5) le manque de financement des producteurs pour acquérir ces plants greffés ce qui amène certains producteurs à retourner au semences (action comparable au retour de l'âge de la pierre taillée), (6) l'insuffisance voire le manque de formation des pépiniéristes à l'entrepreneuriat agricole à cause de leur attitude d'attentistes dans la vente des plants et le financement de leurs activités, (7) la non disponibilité des produits phytosanitaires spécifiques à l'anacardier, (8) les difficultés liées à l'organisation des acteurs de la filière), etc.
- Pour la transformation : (1) difficultés de s'approvisionner en matière première que sont les noix de cajou ; ces difficultés sont en parties due à une autre contrainte (2) insuffisance ou manque de suivi et de contrôle de l'Etat pour minimiser voire éradiquer le désordre de certains acteurs de la filière ; (3) difficulté de maintenance des usines installées sur le territoire national ; (4) indisponibilité des emballages de qualités dans la sous-région ; (5) cherté et l'instabilité de l'énergie électrique fournie par la SBEE.
- Heureusement il y a quelques opportunités pour ces 2 maillons, notamment :
  - La création de la FNDA/MAEP comme une des solutions de financement annoncée par l'Etat et dont le l'opérationnalité du guichet est attendue pour bientôt ;
  - La création des ATDA et le suivi régalién des DDAEP dans les pôles de développement agricoles ;
  - La possibilité de culture du kenafe pour la fabrication sur place des sacs de jute ;
  - La récente création de l'Interprofession de la Filière Anacarde regroupant toutes les familles des acteurs de la filière.

Et justement l'IFA peut être une porte d'entrée pour jouer un grand rôle dans les leviers d'actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux intrants. S'il est vrai que l'Etat a des rôles à jouer, il est aussi vrai que dans un contexte où l'Etat est actuellement en pleine réforme, des engagements devraient être fermes aussi bien de la part de chaque famille d'acteurs de la filière que des personnes individuelles. C'est pour cela que, l'approche cluster est conseillée dans la

perspective de l'agrobusiness et devrait amener des groupes d'acteurs réunis dans leurs Coopératives à s'agréger autour des Unions Communales des Producteurs d'Anacarde. Ces dernières (agrégateurs) fournissent des services aux agrégés.

Face cet état des choses, nous faisons les recommandons suivantes :

Recommandations générales :

1. Il importe que l'Etat joue son rôle régali en assainissant la filière au niveau de ses structures ; il y a lieu de mettre les textes en application. Les textes sont souvent claires et sans ambiguïté. Il sera aussi question de revoir certaines dispositions à tendance contradictoire qui sont de nature à semer des troubles dans la filière, par exemple les négociants qui ont été autorisés dernièrement à aller sur le terrain pour acheter des noix, ce qui n'était pas le cas dans le passé.
2. Les familles d'acteurs sont aussi appelées à « faire le ménage » en leur sein. Les tricheries et autres actes incitant à la démobilisation doivent être gérées par les différentes filières en famille afin de mettre hors d'état de nuire les indéclicats. Cela y va de l'intérêt de tous.
3. La question des statistiques (nombre de producteurs d'anacarde, nombre de transformateurs/ transformatrices, superficies emblavées, rendements, etc.) mérite d'être bien prise en compte par les structures agréées ; les données doivent être harmonisées puis validées par l'ensemble des acteurs concernés.
4. Il s'avère important d'avoir des Unions Communales des Transformateurs. Cela permettra à l'IFA et aux structures agréées de suivre les actions menées dans le maillon de transformation et d'éviter le désordre.

Recommandations spécifiques :

5. Il urge que l'Etat viabilise les anciens sites d'implantation des unités de transformation notamment en énergie, eau et routes ou voix d'accès afin d'assurer une meilleure réhabilitation et une rentabilité desdits sites.
6. De même, les nouveaux sites d'implantation des unités de transformation ont besoin d'un appui de la Direction de l'Industrie pour leur faciliter l'accès à l'énergie et à l'eau.
7. Les lois relatives à l'importation des sachets devraient distinguer deux catégories de sachets à savoir (i) les sachets plastiques légers et (ii) les plastiques industriels pour qui il importe de faire une exception.

8. Les pépiniéristes devraient jouer de nouveaux rôles compte tenu du développement technique actuel de la production des noix cajou. Il serait bon qu'un programme spécifique comprenant leur financement soit développé à l'endroit de cette catégorie d'acteurs.
9. Les actions de labellisation en cours avec l'appui de Bénin Cajù méritent d'être poursuivies pour un achèvement rapide. Les appuis des structures étatiques ne devraient pas faire défaut.

## Annexes

### Annexe 1: Références bibliographiques

**ANPE, 2013.** Présentation de l'ANPE ; publication du 22 juillet 2013 aux affichages 2961

**Afrique verte, 2011.** Connaissances techniques sur les intrants.

[http://www.afriqueverte.org/r2\\_public/media/fck/File/Documentation/Formation\\_operateurs/les-intrants-agricoles-op.pdf](http://www.afriqueverte.org/r2_public/media/fck/File/Documentation/Formation_operateurs/les-intrants-agricoles-op.pdf)

**B2A, 2016.** Note conceptuelle sur le développement de la filière anacarde au Bénin (2016-2021), 27 pages.

**BAD- PAIA-VO, 2017.** Etude de faisabilité du projet de transformation de l'agriculture par le développement des chaînes de valeur anacarde et l'entrepreneuriat agricole des jeunes au Bénin. 53 pages.

**BALOGOUN I., Saïdou A., Ahoton E. L., Amadji G., Ahohuendo C. B., Adebo I. B., Babatounde S., Chougourou D., Adoukonou-Sagbadja H. et A. Ahanchédé, 2014.** Caractérisation des systèmes de production à base d'anacardier dans les principales zones de culture au Bénin, *Agronomie Africaine* 26 (1) : 9 - 22.

**BMZ-GiZ-ProAgri, 2012.** Analyse des expériences des acteurs des filières riz, anacarde et karité dans les domaines de l'organisation et des liens d'affaire. PP.15-16, 93 pages

**Carsky, R.J. and A.C. Eteka, 2000.** Persistence of *Mucuna pruriens* biomass during the dry season along an agroecological transect in Benin. In. Carsky R.J., Keatinge J.D.H., Manyong V.M., and Eteka A.C. (Eds). Cover Crops for Integrated Natural Resource Management in West Africa. Proceedings of a Regional Workshop, October, 1999, Cotonou, Republic of Benin. IITA, Ibadan, Nigeria, pp. 55-61

**Eteka C. A., 2005.** Contribution des ‘jachères’ manioc dans l’amélioration du rendement des cultures et du prélèvement des nutriments : cas de la succession culturale manioc-maïs au centre Bénin. Mémoire pour l’obtention du Diplôme d’Etudes Approfondie (DEA) en Ressources Phytogénétiques et Protection des Cultures, Université d’Abomey-Calavi, Bénin. 107 p.

**FENAPAB, 2017.** Contexte sur le matériel végétal anacarde, 3 pages.

**Floquet A., Mongbo R. et G. Yorou, 2005.** Propositions pour un système durable d’approvisionnement en intrants agricoles des producteurs de filières agricoles autres que le coton. CeRPA Atacora-Donga/MAEP, PAMRAD, LISA, Iles de Paix, Bénin, 241 pages.

**Fonds Africain de Développement, 2000.** Projet de développement de la production d’anacarde, Département des pays Région Ouest, OCDW, 61 pages

**Futura Sciences, sd.** <http://www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-intrant-10012/>

**Honfoga G.B., 2016.** Modeling Fertilizer Demand in Cotton-Producing Villages of Benin: Does Price Matter in a Centralized Distribution System? *European Scientific Journal*, 12, (36), ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431

**GiZ, ProAgri, 2012.** Analyse des expériences des acteurs des filières riz, anacarde et karité dans les domaines de l’organisation et des liens d’affaire (P.7)

**iCA-GiZ, 2010.** Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde de la Côte d’Ivoire : iCA-Avril 2010 (GiZ, Coopération Allemande) ; p.9 (doc 76 pages)

**MAEP/PSDSA-PNIASAN, 2017.** Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)-Orientations Stratégiques 2025 et Plan National d’Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN : 2017-2021) en p.16; PSDSA/MAEP, 135 pages.

**MANIGUI S. et P. Pierre, 2016.** Stratégie Nationale de Développement de la filière anacarde au Bénin (2016-2020) ; MAEP, 122 pages

**Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 2017.** Stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil clusters agricoles. Document final, Bénin. 73 pages.

**ONIBON P. et A. Troukou, 2012.** Plan de développement de la filière anacarde de la Région Atacora-Donga, CTB-FAFA A/D, 107 pages.

**Sohinto D. et R.S. Akoha, 2011a.** Etude sur les options institutionnelles et pratiques pour améliorer l'accès des producteurs de maïs aux intrants agricoles de qualité à un prix abordable. Partenariat FUPRO-Bénin/SNV, 80 pages.

**Sohinto D., Aina M. et J. Agbodjogbe, 2011b.** Etude sur l'achat de l'engrais au comptant par les producteurs du Bénin. Partenariat FUPRO-Bénin/SNV, 80 pages.

## Annexe 2: Programmes et projets sur la filière anacarde au Bénin depuis 2000

Projet	Période d'exécution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
<b>Projets déjà achevés</b>			
<b>PAMRAD</b> : Projet d'appui au monde rural dans l'Atacora et la Donga	2003-2008	CTB	Atacora&Donga : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des producteurs (niveau village à région),</li> <li>- Mise en place d'un système collectif de mise en marché ou vente groupée</li> <li>- Inventaire des plantations</li> </ul>
<b>PADSE</b> : Projet d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation	2000-2005	AFD	Borgou-Alibori, Collines <ul style="list-style-type: none"> <li>-Promotion anacarde</li> <li>-Diffusion de matériel amélioré</li> <li>-Renforcement capacité de la recherche</li> <li>- Formation</li> </ul>
<b>PAMF</b> : Projet d'Aménagement Participatif des Massifs Forestiers d'Agoua, de Wari-Marou et des Monts-Kouffé)	2003 à 2008	BAD	Bassila, Bantè, Tchaourou (Bétérou) <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation de 445 ha sur 600 de vieilles plantations réalisées par l'Etat</li> <li>- construction de deux magasins de stockage de noix brutes</li> </ul>
<b>PADSA II</b> : Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole	2005-2009	DANIDA	Principales zones de production l'appui à la commercialisation et à l'organisation des groupes cibles
<b>ProCGRN</b> : Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles	2007-2010	BMZ/GTZ-GIZ-	Atacora-Donga : Appui à la promotion des Chaînes de Valeur Ajoutée/CVA de la filière anacarde : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des acteurs (public et privé) sur la démarche méthodologique d'élaboration d'une stratégie de promotion (Value-Links)</li> <li>- Appui de l'INRAB pour la production d'un Référentiel Technico Economique/RTE sur la filière anacarde</li> </ul>

Projet	Période d'exécution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui de la DICAF pour la production de 15 fiches techniques sur l'anacarde</li> <li>- appui à l'élaboration d'une stratégie de promotion (2008)</li> <li>- mise en place d'une unité de transformation au profit de la commune de Kouandé</li> </ul>
<b>ProCAD/PADA</b> : Programme Cadre d'Appui à la Diversification de l'Agriculture/Projet Appui au Développement de l'Agriculture)	2009-2016	BM	Envergure nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la restauration et l'amélioration de la productivité au champ et la valeur ajoutée post-récolte des chaînes de valeur ciblées</li> <li>- Appui à la mise en place de 32.400 Ha en 2015</li> <li>- renforcement des capacités des producteurs pour l'entretien et la protection phytosanitaires des plantations</li> <li>- financement de (10) unités de transformation de la pomme de cajou (2729 tonnes de pommes transformées pour une production estimée à 545 800 litres de jus de pomme cajou)</li> <li>- appui au recensement des producteurs, des plantations d'anacardières et des unités de transformation de cajou au Bénin ;</li> <li>- contribution à la mise en place de l'interprofession des acteurs de la filière anacarde le 23 juillet 2016</li> <li>- assistance technique apportée à la FENAPAB (48 agents recrutés, dotation de 50 motos, 50 ordinateurs, 50 imprimantes et un pickup)</li> <li>- contribution à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les interprofessions du secteur agricole</li> <li>- à la mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM) pour la filière anacarde avec l'appui technique de l'ONASA et du PAPA/INRAB</li> </ul>
<b>Projets en cours d'exécution</b>			
<b>ComCashew</b> / Competitive African Cashew Initiative/ (Ex African Cashew initiative/ACI)	2009-2018	B&MG, BMZ/GIZ	Bénin (Zou-Collines, Borgou, Atacora-Donga)), Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mozambique  <b>au Bénin :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et productivité : formation des producteurs et acteurs de la vulgarisation, développement et diffusion de matériels améliorés, appui à la recherche pour la production de technologies avec un projet de matching fund, évaluation périodique de la productivité et rendement....)</li> </ul>



e ution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation : Appui à l'installation de 4 unités de transformation et réhabilitation d'une ancienne (assistance technique, plan d'affaire, formation, fonds de garantie bancaire, lien avec les acheteurs d'amande...)</li> <li>- Relations d'affaire entre les parties prenantes : 5 projets matching Fund entre producteurs, transformateurs et acheteurs d'amandes)</li> <li>- Développement capacité et organisation du secteur : appui au développement organisationnel des familles d'acteurs (FENAPAB, CONEC, CNTC) ; constitution de pools de formateurs à travers le programme régional des Maîtres formateurs (MTP)</li> </ul> <p>)<sup>5</sup> ;</p>
021	CTB	<p>Départements de l'Atacora et de la Donga</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'élaboration d'un Plan Régional de Développement de la Filière Anacarde dans les Départements de l'Atacora et de la Donga</li> <li>- Renforcement des capacités de l'URCPA/AD (Union Régionale des Coopératives de Producteurs de d'Anacarde des Département de l'Atacora et de la Donga) pour rendre services aux membres (dispositifs de vente groupée;</li> <li>- Appui à la mise en place d'un Système de Contrôle Interne /SCI pour informer, former les paysans et acteurs de la transformation sur le respect des normes de production biologique<sup>6</sup></li> </ul>
017	BMZ/GIZ	Atacora Borgou, Collines (16 Communes)

installés, 41 pépiniéristes formés sur les techniques de greffage et de surgreffage, chercheurs et techniciens formés ; environ 300 ha  
acteurs béninois formés et une douzaine présentement en cours de formation

e ution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement organisationnel des faitières et mise en place d'une plateforme de dialogue Public-Privé</li> <li>- Contribution à l'élaboration de l'Avant-projet de loi sur les Interprofessions agricoles,</li> <li>- Formulation d'une stratégie de renforcement des capacités des acteurs des CVA (2012)</li> <li>- Formation des acteurs sur les outils de promotion des chaînes de valeur (Agriculture contractuelle<sup>7</sup>, l'entrepreneuriat agricole..)</li> <li>- Appui en 2013 à la révision de la stratégie de promotion des CVA anacarde de 2008 ;</li> <li>- Appui conseil à la DGCI pour la prise d'un Arrêté créant un Comité de suivi de la campagne de commercialisation des noix de cajou tenant lieu d'organe de régulation.</li> <li>- Appui à la diffusion et à l'adoption par les planteurs des bonnes pratiques culturelles<sup>8</sup></li> <li>- Contribution à la prise de l'Arrêté portant modalités de commercialisation des noix de cajou en RB<sup>9</sup>.</li> </ul>
2017 !	BM	<p>Volet filière anacarde : consolidation des acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extension des vergers d'anacardier sur 10.000 Ha à partir des plants greffés</li> <li>- mise en place de 20 unités spécialisées pour réalisation et l'entretien des vergers</li> </ul> <p>Équipement des vergers d'anacardier de système d'irrigation à titre pilote sur une superficie de 50 Hectares</p>

due à la contractualisation qui est un instrument susceptible de régler les problèmes d'accès au financement et aux intrants.

possible des rendements des plantations d'anacardier.

GM/DGCI/SA du 8 mars 2016 précise les conditions à remplir pour exercer les différentes fonctions relatives au commerce intérieur, à remplir pour exporter les noix. Les acteurs ont convenu d'un prélèvement par kg de noix de 10F CFA et proposé une clé de

e ution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de 10 unités de transformation de pomme cajou (avec équipements polyvalents) au profit des activités génératrices de revenus des groupements de femmes</li> <li>- Appui à la mise en œuvre des plans stratégiques de développement (PSD) 2016-2020 de l'interprofession anacarde</li> <li>- Poursuite de l'assistance technique aux faîtières des organisations de producteurs</li> <li>- Appui à l'adoption du projet de loi sur les interprofessions</li> <li>- Appui à la formalisation de l'interprofession anacarde</li> </ul>
15-2020	USDA <sup>10</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collines: toutes les 6 communes</li> <li>- Zou: Djidja</li> <li>- Borgou: N'Dali, Parakou et Tchaourou</li> <li>- Donga: Bassila et Djougou</li> </ul> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter les rendements et le revenu pour les producteurs de cajou</li> <li>- renforcer et faire grandir l'industrie de la transformation de cajou</li> <li>- renforcer la capacité des associations commerciales et des entités du secteur public.</li> </ul> <p><u>Résultats attendus :</u></p> <p><i>Au profit des producteurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 60.000 hectares de plantations de cajou appliquent les nouvelles techniques et technologies modernes,</li> <li>- 85% des producteurs ont accès à des informations réelles du marché à travers leurs associations ou regroupements,</li> </ul> <p><i>Au profit des transformateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 nouvelles unités de transformation de noix brutes (de capacités &gt;= 1000 TM) et de pomme de cajou installées (accompagnement initiatives privées),</li> <li>- Au moins 4000 emplois créés dont 70% pour les femmes</li> </ul>

Projet	Période d'exécution	Sources de Financement	Zones d'intervention et réalisations
<b>PRCPC</b> : Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales des filières ananas, anacarde	Juin 2015- sept 2018	Cadre Intégré Renforcé (CRI) des Nations-Unies et Gvt du Bénin	<p><u>Objectif</u>: renforcer les capacités productives et commerciales du Bénin.</p> <p><u>Résultats attendus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de l'Etat en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et stratégies industrielles et commerciales et des capacités opérationnelles des structures techniques publiques et privées sectorielles ;</li> <li>- Appui à la promotion, à la mise à niveau et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des produits des secteurs prioritaires et émergents à fort potentiel d'emplois et d'exportation;</li> <li>- Communication, Coordination et suivi –évaluation des activités du Projet.</li> </ul>
<b>Projets à travers l'Alliance pour le Cajou Africain/ACA<sup>11</sup></b>  Centre pour le commerce et l'investissement en Afrique de l'Ouest de l'USAID	juin 2015- janvier 2017	USAID	au profit des pays de l'UEMOA plus le Ghana et le Nigéria <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités internes de l'ACA en vue d'améliorer la prestation de services à l'industrie du cajou</li> <li>2. Mettre à niveau et élargir la plateforme du SIM de l'ACA pour la collecte et la diffusion d'informations</li> <li>3. Renforcer la chaîne de valeur du cajou de l'Afrique de l'Ouest à travers une série d'ateliers dynamiques à l'intention des parties prenantes locales.</li> </ol>
Appui aux projets des industries africaines du cajou	Juin 2015 – octobre 2016	Fonds Africain pour le Commerce	Afrique de l'Est et de l'Ouest Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, la Guinée-Bissau, Kenya, Mozambique et Tanzanie Objectifs : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la qualité des produits et le nombre de transformateurs africains du cajou</li> <li>2. Améliorer la gestion et la durabilité de l'environnement dans le cadre de la transformation du cajou</li> </ol>

<sup>11</sup> Alliance pour le Cajou Africain

<b>Projet</b>	<b>Période d'exécution</b>	<b>Sources de Financement</b>	<b>Zones d'intervention et réalisations</b>
			3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation économique accrue des femmes à la transformation

### Annexe 3: Revenu du producteur ayant 5 ha d'anacardiens avec scénarii de rendements et de prix de vente

Rendement (kg/ha)	Prix de vente (FCFA)			
	500	600	800	1000
500	1 250 000	1 500 000	2 000 000	2 500 000
700	1 750 000	2 100 000	2 800 000	3 500 000
1000	2 500 000	3 000 000	4 000 000	5 000 000
1500	3 750 000	4 500 000	6 000 000	7 500 000

Un producteur d'anacardier (anacardierculteur) qui a un rendement de 500, 1.000 ou 1.500 kg/ha vendrait au plus plancher de 500 FCFA/ka respectivement 1.250.000, 2.500.000, 3.750.000 FCFA à la fin de la campagne. Et si la moyenne du prix de vente est de 800 ou 1.000 FCFA/ka (comme cela a été le cas en 2017, ce producteur gagnerait 6.000.000 ou 7.500.000 FCFA avec un rendement 1.500 kg/ha (cf. annexe 3).

### Annexe 4: Principales usines de transformation des noix de cajou au Bénin

Nom de l'usine	Capacité installée(T)	Zone d'implantation
LUMIERE	2000	Tchèti
KAKE 5	3000	Savalou
NAD & Co	1500	Badékparou
UPS	1500	Calavi
TOLARO GLOBAL	3000	Tourou
AFOKANTAN	2000	Tchaourou
FLUDOR	15000	Bohicon
<b>TOTAL</b>	<b>28.000</b>	

Source : iCA, CNTC

## Annexe 5: Quelques indicateurs clés de la filière anacarde au Bénin

- *Tendance de la croissance: en moyenne 10-15% par an pour les 15 dernières années*
- *100 000 à 120 000 tonnes métriques de noix brutes produites en 2015 (10-15% proviendraient des pays voisins) dont : 98% exportées brutes et 2% transformées en amandes blanches pour l'export*
- *Estimation de la valeur de la noix de cajou brute produite au Bénin = 51 millions \$ (30,6 milliards F CFA)*
- *Le Bénin se classe 9<sup>ème</sup> exportateur de noix de cajou dans le monde (après avoir été dans le Top 5 en 2013) et 3<sup>ème</sup> en Afrique*
- *3% du PNB et 7% du PNB agricole du Bénin (2<sup>ème</sup> après le coton)*
- *8% des recettes d'exportation du Bénin et 25% des revenus de l'agriculture d'exportation du Bénin*
- *Nombre de producteurs de noix de cajou: 200.000 (estimation en 2015)*
- *Nombre d'hectares couverts: 200.000 (estimation en 2015)*
- *Taille moyenne des exploitations: 1 hectare*
- *Appartenance à des groupes Agriculteur à base: 10% = 20000*
- *Âge des arbres relativement jeune en raison de la croissance récente du secteur*
- *Nombre d'unités semi-industrielles de transformation de noix de cajou en décembre 2015 = 6*
- *Capacité de transformation : 11.500 tonnes (Estimation au 31/12/2015)*
- *Production réelle d'amandes blanches en 2015: 3.000 tonnes métriques*

**Source : B2A(2016)<sup>12</sup>**

---

12 B2A : Note conceptuelle sur le développement de la filière anacarde au Bénin (2016-2021) p.4

### Annexe 6: Liste des personnes enquêtées lors de l'étude

N°	Nom et Prénoms	Titre/Fonction	Structure	Provenance	Téléphone	Email
1	DOSSA Octave		APIEx	Cotonou	97 37 27 60	<a href="mailto:doctave1965@yahoo.fr">doctave1965@yahoo.fr</a>
2	VIGAN Olivier		B2A	Cotonou		<a href="mailto:cviganolivier@gmail.com">cviganolivier@gmail.com</a>
3	KOUAKANOU Bonaventure		B2A	Cotonou		<a href="mailto:bonaventure_kouakanou@yahoo.fr">bonaventure_kouakanou@yahoo.fr</a>
4	KOUAZOUNDE Benjamin		Bénin Cajù	Parakou		<a href="mailto:karnaudbenjamin.kouazounde@crs.org">karnaudbenjamin.kouazounde@crs.org</a>
5	ATCHAWE Valentin	Directeur de Production	Bénin Cajù	Parakou	67 67 37 49	
6	KOUBEOU Patient		Bénin Cajù	Parakou	94 78 09 90	<a href="mailto:patitentt.coubeou@crs.org">patitentt.coubeou@crs.org</a>
7	TANDJIEKPON André	Directeur	Bénin Cajù	Parakou	67 67 25 79	<a href="mailto:andre.tandjiekpon@crs.org">andre.tandjiekpon@crs.org</a>
8	TARAF Georgette	Présidente	CNTC	Cotonou	97 89 81 20	<a href="mailto:tarrafgeor@yahoo.fr">tarrafgeor@yahoo.fr</a>
9	GNENOU Léopold	Présient	CoNEC		95 95 92 55	
10	ASSOGBA Edouard		CoNEC et IFA		96 29 39 59	
11	N'DJOLOSSE Kouami	Chercheur	CRA-Centre	Savè	96 83 8341	
12	AWE ALABI Emmanuel	Chargé de Programme	DEDRAS-ONG	Parakou	97 47 46 16	<a href="mailto:omomaman@yahoo.fr">omomaman@yahoo.fr</a>
13	GBEWEDO Clovis	Chargé de Programme	DEDRAS-ONG	Parakou	95 57 00 43	<a href="mailto:gbewedoclovis@yahoo.fr">gbewedoclovis@yahoo.fr</a>
14	MOUSSA Issiakou	SP	FENAPAB	Parakou	95 15 88 56	<a href="mailto:kassakperegui2015@gmail.com">kassakperegui2015@gmail.com</a>



15	LOKO Luc	Directeur, Transformateur	GEBANNA	Parakou	95 06 54 44	<a href="mailto:locoluc2000@yahoo.fr">locoluc2000@yahoo.fr</a>
16	ATENI Atchadé	Présient	IFA et FENAPAB	Savè	95 36 65 38	<a href="mailto:niachade3@gmail.com">niachade3@gmail.com</a>
17	TOGBENOU Médard		MAEP/DPP	Cotonou	95 06 27 86	<a href="mailto:hognonto@yahoo.fr">hognonto@yahoo.fr</a>
18	KONSAGO Marius	Directeur Adjoint	MICA	Cotonou		<a href="mailto:konsagomarius@yahoo.fr">konsagomarius@yahoo.fr</a>
19	FANDOHAN Sylvestre	Coordonnateur National	Pro-Agri/GiZ	Cotonou	97 31 22 38	<a href="mailto:sylvestre.fandohan@gmail.com">sylvestre.fandohan@gmail.com</a>
20	Yabi Noël	Pépiniériste		Parakou	95 27 20 93	
21	BIAOU Nassiou	Pépiniériste		Kokoro	95 49 24 36	
22	KPAKOUMA DADIC	Producteur		Woria	95 64 26 54	
23	SONASERIGUI Mathieu	Producteur		Komiguia	95 28 60 64	
24	KORA Banè Moussa	Producteur		Tamarou	95 16 05 85	
25	YEDEJI Cyrille	Acheteur			97 85 20 37	
26	OWOLABI Obafèmi Cyprien	Transformateur		Kilibo	95 85 75 49	